EUROPOL

COMPTE-RENDU D'EUROPOL

Rapport général sur les activités d'Europol

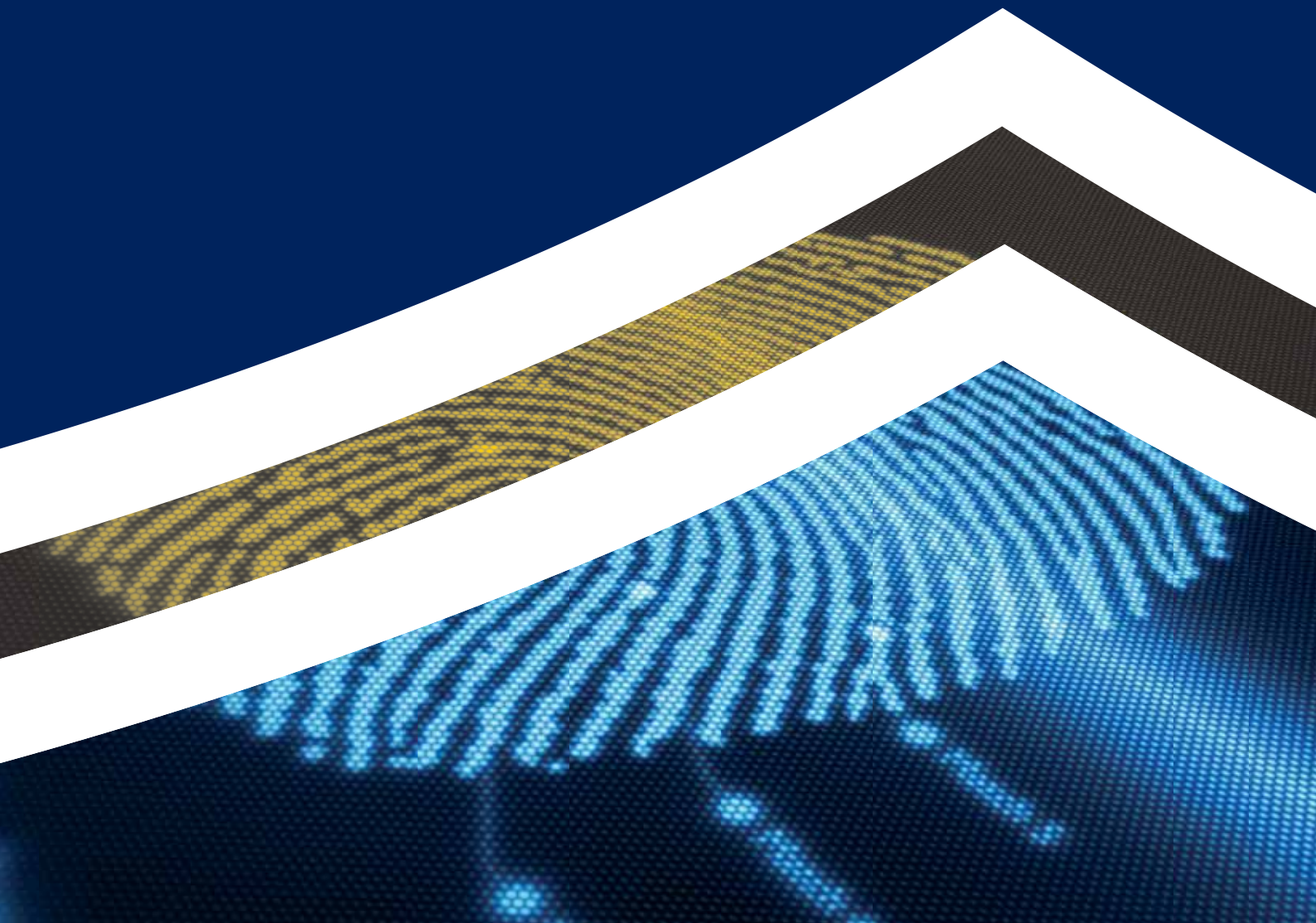

COMPTE-RENDU D'EUROPOL

Rapport général sur les activités d'Europol

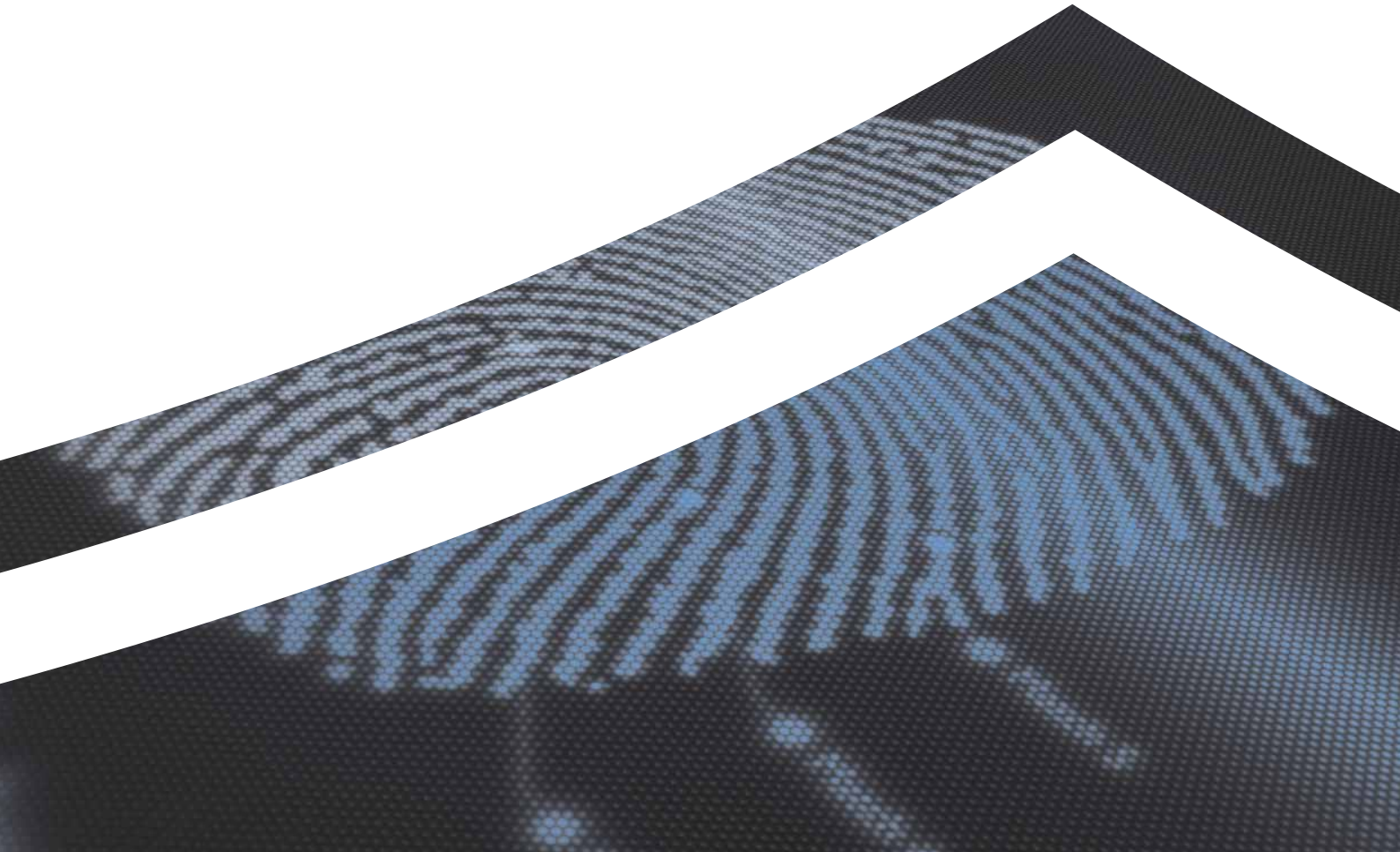

La publication couvre la période allant du 1er janvier au 31 décembre 2010.

Éditrice: Agnieszka Biegaj

Photographie en couverture: Fotolia

Remerciements particuliers à tous les photographes, autorités répressives des États membres de l'Union européenne et bureaux de liaison d'Europol pour leur contribution

Table des matières

Avant-propos


© Europol

Bienvenue au *Compte-rendu d'Europol — Rapport général sur les activités d'Europol,* qui donne un aperçu des travaux de l'Office européen de police (Europol) en 2010.

La présente publication vise à expliquer la façon dont Europol contribue à lutter contre les formes graves de criminalité et le terrorisme en Europe et, dans le même temps, se conforme à l'article 37, paragraphe 10, point c), de la décision Europol du Conseil, qui oblige Europol à présenter un rapport général annuel sur ses activités. Le *Compte-rendu d'Europol — Rapport général sur les activités d'Europol* est soumis à l'approbation du Conseil de l'Union européenne, puis transmis par ce dernier au Parlement européen pour information. En outre, sa diffusion au grand public, facilitée par son examen au sein du Parlement européen, contribue à rendre les activités d'Europol plus transparentes.

La clôture de 2010 a souligné la fin de la première année d'Europol en tant qu'agence européenne à part entière. Europol poursuit sa mission qui consiste à soutenir les autorités répressives européennes dans la prévention et l'élimination de toutes les formes de criminalité internationale et de terrorisme. L'année 2010 a été marquée par l'adoption de la stratégie de sécurité intérieure de l'Union européenne (UE). Europol a joué un rôle actif dans la production de cette stratégie et souhaite contribuer à sa mise en œuvre réussie.

La stratégie de sécurité intérieure de l'Union européenne envisage d'attribuer un rôle central à l'Office européen de police, ce qui permettra à ce dernier de mieux s'acquitter de sa mission consistant à apporter un soutien opérationnel à la lutte contre la criminalité organisée et le terrorisme. Au cœur de la stratégie figure l'idée d'un modèle européen de sécurité convenu, axé sur les activités de police fondées sur le renseignement, qui permettra de définir des priorités européennes communes et de mieux comprendre les menaces qui pèsent sur la sécurité intérieure de l'Union. Les activités de police fondées sur le renseignement constituent un concept clé, sous-jacent à toutes les activités d'évaluation stratégique d'Europol. Le Conseil a déjà défini le cadre d'un nouveau cycle d'élaboration des politiques de l'Union, qui permettra de concrétiser les aspirations de la stratégie.

En 2010, à la suite de l'accord entre l'UE et les États-Unis concernant le programme de surveillance du financement du terrorisme, qui est entré en vigueur le 1er août 2010, Europol s'est vu attribuer un rôle clé en tant qu'organe chargé de vérifier les requêtes émanant des États-Unis destinées à des fournisseurs de messagerie financière désignés au sein de l'Union européenne. L'objectif de cette nouvelle collaboration entre les États-Unis et l'UE est d'identifier, de surveiller et de poursuivre le financement du terrorisme.

L'année à venir sera tout aussi dynamique pour Europol. L'une de nos premières priorités sera de mettre en œuvre un programme modèle européen amélioré en matière de renseignement criminel, qui commencera par la publication, en mai 2011, de la prochaine évaluation de la menace que représente la criminalité organisée (OCTA) effectuée par l'Union européenne, et par la formulation de priorités en matière de criminalité organisée par le Conseil de l'Union européenne. Nous commencerons également à remodeler notre évaluation stratégique afin d'y inclure le concept d'évaluation de la menace que

représente la grande criminalité organisée, qui sera introduit pour la première fois en 2013.

Le développement dynamique d'Europol a pris de l'élan au cours des dernières années, et son conseil d'administration collabore étroitement avec la Commission européenne pour réaliser une évaluation cohérente et indépendante des performances de l'agence dans le cadre de son nouveau statut juridique.

Le démantèlement des réseaux criminels et terroristes internationaux demeure la principale activité et la mission la plus importante d'Europol. Europol continuera d'appuyer les États membres dans leurs enquêtes, activités opérationnelles et projets pour faire face à ces menaces.

Rob Wainwright
Directeur d'Europol

1. Au sujet d'Europol

1.1. Mission, priorités et vision

En tant qu'agence répressive de l'Union européenne, Europol a pour mission d'aider ses États membres à prévenir et à combattre toutes les formes de grande criminalité internationale et de terrorisme. Son rôle est de contribuer à la réalisation d'une Europe plus sûre, pour le bien de tous les citoyens européens, en appuyant les autorités répressives européennes par le biais de l'échange et de l'analyse de renseignements en matière de criminalité.

Les réseaux criminels et terroristes de grande envergure constituent une menace importante pour la sécurité intérieure de l'Union européenne et pour la sûreté et le quotidien de sa population. Les principales menaces pour la sécurité proviennent du terrorisme, du trafic international de stupéfiants, de la traite des êtres humains, de la contrefaçon de l'euro et des cartes de paiement, de la fraude, de la corruption et du blanchiment d'argent, ainsi que d'autres activités liées à la présence d'organisations criminelles dans l'économie. De nouveaux dangers sont également en train de s'accumuler, sous la forme de la cybercriminalité, de la fraude à la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) et d'autres crimes sophistiqués qui utilisent à mauvais escient la technologie moderne et les libertés qu'offre le marché intérieur de l'UE. Tous ces domaines ont été déclarés prioritaires par le Conseil de ministres de l'Union européenne.

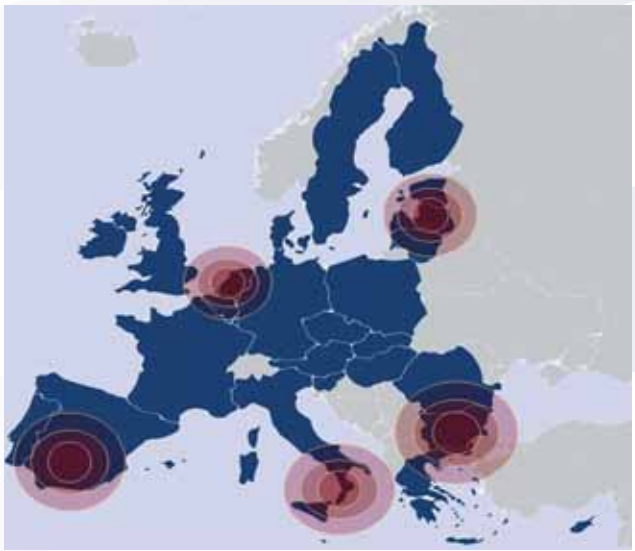

Plaques tournantes criminelles telles que définies par l'évaluation de la menace que représente la criminalité organisée effectuée par l'Union européenne

Renforcé par une réforme de son mandat et de ses capacités en 2010, Europol élabore une réponse novatrice à ces dangers.

La vision d'Europol est de contribuer à une Europe plus sûre en apportant le meilleur soutien possible aux autorités répressives des États membres. Il y parviendra en proposant un ensemble unique de services opérationnels à l'Union européenne, en développant essentiellement:

- un centre de support pour les opérations répressives;
- un centre d'information criminelle;
- un pôle d'expertise en matière de répression de la criminalité.

En 2010 a été adoptée la stratégie de sécurité intérieure de l'Union européenne, document essentiel qui façonne la politique européenne à long terme dans le domaine de la répression. La stratégie de sécurité intérieure définit les différents aspects de la politique de sécurité intérieure de l'UE et dresse la liste des orientations stratégiques de l'action. La stratégie est complétée par une communication de la Commission européenne ([1]) qui vise à encourager sa mise en œuvre. La communication identifie cinq objectifs dans le domaine de la sécurité. Trois d'entre eux — à savoir le démantèlement des réseaux criminels, la prévention du terrorisme et la sécurité du cyberespace — sont largement couverts par le mandat d'Europol. En effet, les actions concrètes que propose la Commission en vue d'atteindre les objectifs reflètent les champs d'expertise bien établis d'Europol.

Les deux documents confèrent à Europol un rôle important dans la mise en œuvre et lui accordent d'importantes possibilités de développement supplémentaire pour les années à venir. Les activités de police fondées sur le renseignement y sont considérées comme un concept fondamental. En outre, la

([1]) **Communication de la Commission au Parlement européen et au Conseil intitulée «La stratégie de sécurité intérieure de l'UE en action: cinq étapes vers une Europe plus sûre» [COM(2010) 673 final].**

stratégie identifie correctement le rôle d'Europol en indiquant que ses principaux objectifs consistent à recueillir et à échanger des informations, ainsi qu'à aider les autorités répressives à coopérer pour lutter contre la criminalité organisée et le terrorisme. Elle souligne également le rôle d'Europol en tant que fournisseur d'évaluations régulières des menaces.

En 2010, un prestataire extérieur, EPSI Rating, a réalisé une enquête de satisfaction en ligne auprès des usagers d'Europol. Les résultats de cette enquête ont rendu compte de niveaux de satisfaction en progression. Dans chaque domaine, sauf un, les résultats enregistrés étaient les plus élevés jamais obtenus depuis l'introduction de cette enquête, en 2002. Les 57 produits Europol cotés ont tous été évalués positivement.

Perception d'Europol par ses usagers

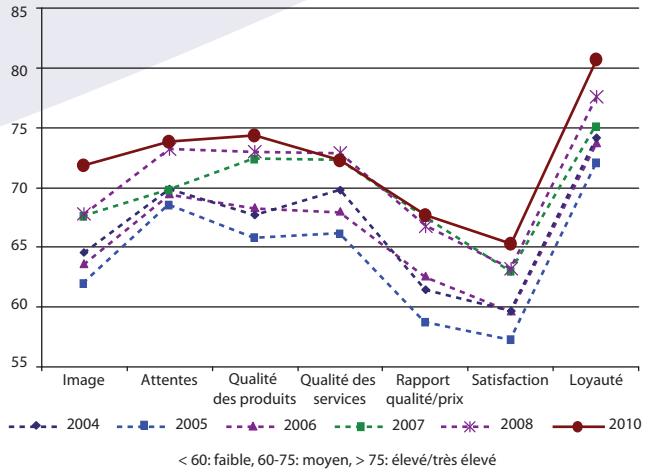

< 60: faible, 60-75: moyen, > 75: élevé/très élevé

Source: Enquête sur la satisfaction des usagers d'Europol 2010.

1.2. Ressources

Europol utilise ses capacités d'information uniques et l'expertise de 698 employés, y compris 100 analystes, pour identifier et surveiller les réseaux criminels et terroristes les plus dangereux d'Europe. Les services répressifs, représentés auprès d'Europol par 129 officiers de liaison Europol travaillant conjointement avec le centre opérationnel de haute sécurité d'Europol (qui fonctionne 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7) et ses bases de données sécurisées, ont réussi à démanteler de nombreux réseaux criminels et terroristes, arrêtant des milliers de dangereux criminels, recouvrant des millions d'euros et sauvant des centaines de victimes de la criminalité, y compris des enfants victimes de la traite.

Éléments de base concernant Europol (2010)

- *Siège:* La Haye, Pays-Bas
- *Personnel:* 698 employés au siège, dont 129 officiers de liaison Europol
- *Budget:* 92,8 millions d'euros
- *Au service de:* 27 États membres de l'UE et 500 millions de citoyens européens
- *À l'appui de:* 12 000 enquêtes criminelles transfrontalières

Ayant reçu le statut d'agence européenne en 2010, Europol est, depuis lors, financé par le budget de l'Union européenne. Le conseil d'administration d'Europol, la Commission européenne, le Conseil de l'Union européenne et le Parlement européen jouent tous un rôle dans l'établissement du budget d'Europol. Initialement, le budget 2010 était de 80,1 millions d'euros. Pour faciliter le passage au statut d'agence, les crédits reportés de 2009 à 2010 ont été intégrés au budget 2010. En outre, des subventions accordées par la Commission et des recettes supplémentaires ont été ajoutées au budget. Le montant supplémentaire concerné s'élève à près de 12,7 millions d'euros, soit un budget modifié total de 92,8 millions d'euros pour 2010.

2. Fonctionnement d'Europol

© Fabiana Scarazzato

Les groupes criminels et terroristes internationaux opèrent dans le monde entier et utilisent les toutes dernières technologies. Pour garantir une réponse efficace et coordonnée, Europol doit faire preuve de tout autant de souplesse et d'innovation et s'assurer que ses méthodes et outils sont à jour. L'Office entretient donc des bases de données et des canaux de communication modernes, proposant des équipements rapides et sûrs pour stocker, rechercher, visualiser, analyser et relier des informations essentielles. Le recueil, l'analyse et la diffusion de ces informations impliquent un échange de grandes quantités de données à caractère personnel. Dans l'exercice de ces fonctions, Europol respecte les normes les plus strictes en matière de protection et de sécurité des données.

Tous les services et bases de données d'Europol sont disponibles 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7. En outre, l'Office dépêche des experts et propose ses services par le biais d'un bureau mobile sur le terrain, à la demande des États membres.

Centre opérationnel d'Europol en service 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7

Le centre opérationnel d'Europol en service 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 est le point unique d'échange de données entre Europol, les États membres et les tiers. Le centre opérationnel remplit essentiellement cinq fonctions:

- Le service de vérification croisée centralisée: les données entrantes sont rapidement recoupées avec toutes les données existantes, et les informations opérationnelles sont traitées au sein du système Europol à l'aide de fichiers de travail aux fins d'analyse axés sur une forme de criminalité donnée. Si plusieurs fichiers de travail aux fins d'analyse donnent des résultats positifs, ces informations sont synthétisées dans un rapport analytique, et un retour d'information rapide soulignant les liens est remis à la partie dont émane l'information dans le but d'identifier de nouvelles tendances et de nouveaux développements au sein du paysage de la criminalité de l'Union européenne.
- La nouvelle base juridique d'Europol lui permet de traiter des données à caractère personnel pour déterminer si ces données relèvent des missions d'Europol et peuvent être incluses dans le système d'information Europol ou dans des fichiers de travail aux fins d'analyse.
- L'aide à l'analyse dans des affaires «thématiques»: Europol peut désormais rapidement analyser des cas et des données couvrant plusieurs projets d'analyse existants.
- La communication avec les tiers: le centre opérationnel traite tous les échanges d'informations avec les tiers, s'assurant que les données sont transmises au projet idoine pour un traitement ultérieur et que le contributeur initial reçoit une réponse opportune et exacte.
- L'aide au maintien de l'ordre lors des grandes manifestations: le centre opérationnel coordonne l'aide qu'Europol peut apporter au maintien de l'ordre lors des grandes manifestations, c'est-à-dire les rassemblements culturels, politiques, économiques ou sportifs de premier plan au niveau international qui représentent une cible ou une occasion pour la criminalité et le terrorisme.

2.1. Réseau d'officiers de liaison Europol

Les 129 officiers de liaison Europol assurent un lien direct entre le siège d'Europol à La Haye et les 27 unités nationales Europol dans les capitales des États membres. Ils constituent un réseau unique qui joue un rôle important dans les activités répressives quotidiennes, en facilitant l'échange d'informations et en apportant soutien et coordination aux enquêtes en cours. Europol héberge également des officiers de liaison de dix pays et organisations tiers qui collaborent avec lui sur la base d'accords de coopération. Ce réseau est appuyé par des canaux de communication sûrs fournis par Europol. En outre, Europol a détaché deux officiers de liaison à Washington DC et un au siège de l'Organisation internationale de police criminelle (Interpol), à Lyon.


© Fotolia

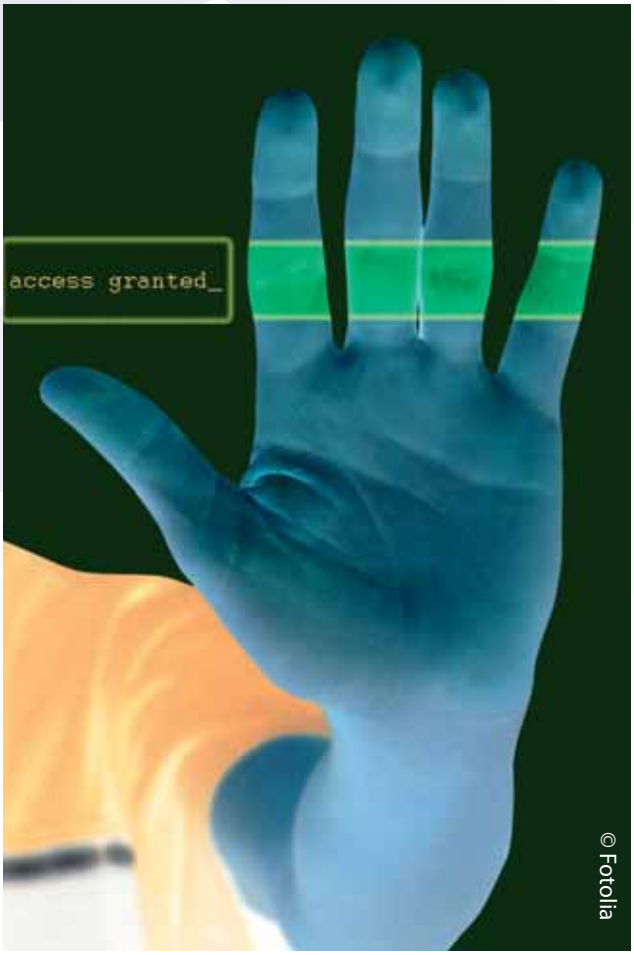

© Fotolia

2.2. Infrastructure de communication sécurisée

Afin d'appuyer ses opérations et de proposer une gamme croissante de services opérationnels et stratégiques aux États membres, aux pays tiers et aux tiers, Europol entretient et développe en permanence une infrastructure de télécommunications techniquement avancée, fiable, efficace et sûre.

L'épine dorsale de l'infrastructure d'Europol est son réseau, qui connecte tous les États membres et un nombre croissant d'États tiers et de tiers avec lesquels Europol a conclu des accords de coopération. Au cours de 2010, quatre nouvelles connexions de réseau avec des États tiers, ainsi que quatre mises à jour destinées à sécuriser les services d'extranet, ont été réalisées.

La sécurité de l'infrastructure du réseau représente une préoccupation majeure pour Europol, dans la mesure où un système de sécurité à la pointe de la technologie est essentiel pour conserver la confiance de toutes les parties qui partagent des informations et des renseignements avec Europol et par le biais de celui-ci.

Opération «Phantom»

En février 2010, Europol a aidé les forces de police allemandes à arrêter cinq passeurs d'immigrants clandestins, dont trois suspects principaux. Au cours de l'opération, les enquêteurs ont perquisitionné 18 locaux à Berlin, à Brandebourg et en Saxe. Outre les éléments de preuve, plus de 55 000 euros en liquide, plusieurs ordinateurs, une arme de poing et de la cocaïne ont été saisis. De plus, 9 immigrants clandestins originaires du Viêt Nam ont été découverts pendant les perquisitions.

Les enquêtes, appuyées par Europol, étaient axées sur plus de 20 suspects qui fournissaient une aide à l'immigration clandestine avec une «garantie» d'atteindre la destination finale, même en cas d'échec de tentatives d'immigration clandestine précédentes. Le prix facturé pour le voyage entier était d'environ 10 000 euros, et le voyage pouvait durer de quelques jours à plusieurs semaines. Les familles des immigrants clandestins étaient souvent obligées de vendre leur propriété ou leurs biens pour financer le voyage.


© Bernhard Gorholt

Dans certains cas, les immigrants vendaient illégalement des marchandises, par exemple des cigarettes, pour financer la poursuite de leur voyage vers l'Europe occidentale — principalement vers la France et le Royaume-Uni. En effet, selon les déclarations de certains immigrants clandestins, le Royaume-Uni est considéré comme une destination de rêve par les Vietnamiens, qui peuvent aisément y gagner de l'argent en tant que jardiniers, en cultivant et en protégeant des plantations illégales de cannabis.

Cette enquête ciblait un réseau criminel opérant dans toute l'Europe. La République tchèque, la France, la Hongrie, la Slovaquie et le Royaume-Uni ont mené des enquêtes parallèles, et plus de 250 enquêteurs de la police fédérale allemande et de la police de Berlin ont participé à cette opération d'envergure.

Les experts d'Europol étaient présents au centre de coordination opérationnelle afin d'apporter leur expertise technique et de soutenir l'analyse opérationnelle, compte tenu de la grande quantité de perquisitions réalisées. Au cours de la phase d'enquête, Europol a préparé plusieurs rapports de renseignement et a facilité l'échange de renseignements, ce qui a également permis de découvrir de nouveaux liens criminels.

2.3. Système d'information Europol

Le principal objectif du système d'information Europol est de détecter des correspondances entre les données apportées par les différents États membres et les tiers.

La plupart des données du système ont été fournies par l'Allemagne, suivie par la France, la Belgique, Europol (pour le compte des tiers) et l'Espagne. Il convient de noter que la grande majorité des données du système d'information Europol sont insérées par le biais de systèmes de chargement automatisé des données.

Une nouvelle version du système a été déployée au début de 2010. Le changement le plus important est le contrôle automatique des codes de traitement, qui permet aux États membres de

partager des informations plus sensibles dans des conditions optimales de protection des données. De plus, des progrès importants ont été réalisés pour aider les États membres à mettre en œuvre les chargeurs de données automatisés. En 2010, la Pologne et le Royaume-Uni ont mis en œuvre leur système de chargement automatique de données, portant à 12 le nombre total d'États membres aptes à télécharger automatiquement des données vers les systèmes d'Europol. Plusieurs autres pays se préparent à mettre en application cet outil.

Système d'information Europol (décembre 2010)

Contenu:
- 174 459 objets,
- 35 585 entités «personnes».

Par rapport à décembre 2009, le nombre d'objets du système d'information Europol a augmenté de 28 %.

Principales formes de criminalité:
- trafic de stupéfiants: 26 % de tous les objets,
- traite des êtres humains: 24 %,
- faux monnayage: 20 %,
- vol avec violence: 9 %,
- fraude et escroquerie: 4 %.

Utilisation:
- 137 339 insertions de nouvelles données dans le système d'information Europol ont été réalisées en 2010;
- 147 345 recherches ont été effectuées par le biais du système en 2010.

Codes de traitement

Les codes de traitement permettent de protéger une source d'informations. Ces codes garantissent la sécurité des informations et leur traitement sûr et approprié, conformément aux souhaits de leur propriétaire et dans le plein respect des dispositions légales nationales des États membres. Les codes de traitement indiquent ce qui peut être fait des informations données et qui peut y accéder à l'avenir.

2.4. Application de réseau d'échange sécurisé d'informations

L'application de réseau d'échange sécurisé d'informations (SIENA) est un outil de nouvelle génération conçu pour permettre la communication et l'échange rapides, sûrs et conviviaux d'informations et de renseignements opérationnels et stratégiques liés à la criminalité, entre Europol, les États membres et les tiers qui ont conclu des accords de coopération avec Europol.

Échange d'informations via SIENA (2010)

- 11 738 nouvelles affaires ont été ouvertes, soit une moyenne mensuelle de 978 affaires et une hausse de 12 % par rapport à 2009.
- Les nouvelles affaires avaient trait aux stupéfiants (29 %), suivis par la fraude et l'escroquerie (16 %), le faux monnayage (13 %), l'immigration clandestine (9 %) et d'autres moyens de paiement frauduleux (8 %).
- 250 978 messages opérationnels, incluant les États membres, Europol et les tiers, ont été échangés, ce qui correspond à une moyenne mensuelle de 20 940 messages.

L'application SIENA est utilisée depuis le 1er juillet 2009. La conception et le fonctionnement de SIENA mettent un accent particulier sur la protection des données et la confidentialité, afin de garantir le respect de toutes les exigences légales. La sécurité est également réputée essentielle, et toutes les mesures ont été prises pour permettre l'échange sécurisé d'informations restreintes. En outre, les meilleures pratiques d'échange d'informations en matière répressive, telles que la fiabilité et l'utilisation de codes de traitement et d'évaluation spécifiant les conditions d'utilisation, ont été prises en considération.

Dès le départ, l'application SIENA a été conçue pour faciliter la communication entre les unités nationales Europol, les bureaux de liaison des États membres et Europol. En 2010, elle a été adaptée de manière à pouvoir être étendue aux autorités répressives européennes et aux partenaires de la coopération, par exemple Eurojust, Interpol, l'Australie, le Canada, la Norvège, la Suisse et les États-Unis. L'accès est actuellement en cours de développement et inclura des extensions du réseau destinées à la formation et sécurisées.

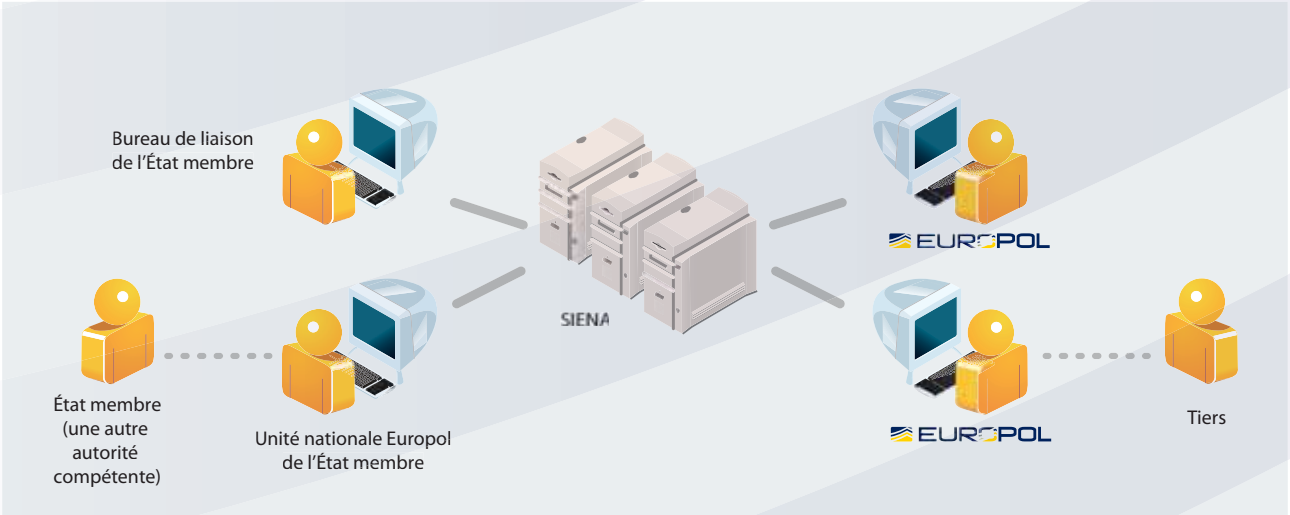

Europol garantit l'échange sûr des informations liées à la criminalité par le biais de SIENA.

Commentaires des usagers externes de SIENA

«Il s'agit d'un très bon produit, avec des améliorations considérables.» (France)

«Les fonctions avancées de recherche et de création de statistiques nous seront particulièrement utiles […]» (France)

«J'apprécie les fonctions de recherche et de création de statistiques: il s'agit de développements réellement nouveaux et globalement satisfaisants […]» (Suède)

«SIENA 2.0 constitue une amélioration par rapport à la première version.» (Pays-Bas)

2.5. Système d'analyse

2.5.1. Analyse opérationnelle

Pierre angulaire de toutes les activités modernes de répression fondées sur le renseignement, l'analyse est essentielle à toutes les activités d'Europol. Les capacités analytiques d'Europol se fondent sur une technologie avancée adaptée aux besoins de la répression. Les analystes employés chez Europol utilisent des méthodologies et des techniques à la pointe de la technologie, qui permettent d'identifier les liens manquants dans les enquêtes européennes transfrontalières. Les analystes travaillent avec des fichiers de travail aux fins d'analyse thématiques, afin de fournir des informations aux opérations en cours dans les États membres de l'Union. Ces informations permettent souvent à de nombreuses enquêtes internationales de réaliser des découvertes capitales.


© Fotolia

Analyse des réseaux sociaux

Europol a adopté l'analyse de pointe des réseaux sociaux en tant que moyen novateur pour examiner des renseignements et appuyer des enquêtes de grande envergure sur la criminalité organisée et le terrorisme.

Les analystes des renseignements peuvent désormais déployer des algorithmes mathématiques pour cartographier et mesurer de grands ensembles de données et/ou des données complexes, et identifier rapidement les principaux acteurs, les groupes de suspects cibles et d'autres tendances cachées qui passeraient autrement inaperçues. L'analyse des réseaux sociaux est une approche utile qui complète les techniques classiques d'analyse des liens, améliore la qualité de l'établissement de rapports sur les renseignements et aide à privilégier les travaux d'enquête.

Le système d'analyse Europol est le système d'information opérationnel qui héberge les données apportées par les parties prenantes d'Europol.

Les différents éléments du système d'analyse offrent les avantages suivants:

- la centralisation et la gestion des informations;
- des solutions personnalisées de fouille de textes;
- des capacités analytiques offertes par un large éventail d'outils d'analyse.

Les systèmes Europol sont interconnectés, ce qui signifie que toutes les informations insérées dans un système peuvent également être identifiées dans les autres.

Réseau de criminalistique informatique

Au cours de 2010, Europol a terminé la mise en œuvre initiale d'un équipement de pointe destiné à extraire et à analyser des informations liées à la criminalité renfermées dans des données numérisées. La possibilité d'identifier efficacement des informations pertinentes à partir de grandes quantités de données informatiques, tout en préservant leur validité juridique, est en train de devenir une arme essentielle dans la lutte contre la criminalité. Par le biais de cette nouvelle solution technique, Europol peut désormais proposer des services de haute qualité aux services répressifs de l'Union européenne, qui identifient et traitent ces informations, tout en améliorant considérablement la quantité de données susceptibles d'être traitées. Ce service centralisé est complété par la possibilité d'appuyer les autorités compétentes sur le terrain, en déployant au niveau local une boîte à outils mobile gérée par des experts pour la criminalistique des données informatiques.

2.5.2. Analyse stratégique

L'analyse stratégique est un autre aspect important des activités analytiques d'Europol.

Évaluation de la menace que représente la criminalité organisée (OCTA), depuis 2006

L'OCTA (Organised Crime Threat Assessment) est le document d'analyse stratégique le plus important qu'Europol ait produit. C'est le document sur lequel le Conseil de l'Union européenne se fonde pour définir ses priorités et ses recommandations en matière de lutte contre la criminalité organisée en Europe. Élaboré conformément aux principes des activités de police fondées sur le renseignement, l'OCTA est reconnu comme étant un projet novateur et a, en peu de temps, introduit des concepts innovants — tels que les plaques tournantes criminelles et la typologie des groupes criminels organisés — qui ont été acceptés et adoptés aux niveaux politique, répressif et académique. En 2013, l'OCTA sera remplacé par une publication améliorée — l'évaluation de la menace que représente la grande criminalité organisée (Serious and Organised Crime Threat Assessment — SOCTA).

Le projet «Harmony» et le cycle d'élaboration des politiques

Lancé en octobre 2009 et achevé en décembre 2010, le projet «Harmony» a été financé par la Commission européenne. Il a été conduit par la Belgique, en partenariat avec Europol, les Pays-Bas et le Royaume-Uni. Le principal objectif du projet était de réviser et de renforcer le modèle européen de renseignement en matière de criminalité. Europol a participé activement à tout le déroulement du projet «Harmony», contribuant considérablement à la qualité générale du mécanisme développé.

Le premier cycle d'élaboration des politiques, d'une durée de deux ans, servira de projet pilote et commencera en mai 2011, avec la publication de l'OCTA. Lors de la soumission de l'OCTA, Europol présentera également ses conclusions, ainsi qu'une liste de formes de criminalité prioritaires et d'actions possibles à adopter. La soumission sera suivie des conclusions du Conseil sur les priorités en matière de criminalité organisée. Le cycle complet d'élaboration des politiques, d'une durée de quatre ans, commencera en 2013 avec les conclusions du Conseil fondées sur la première évaluation de la menace que représente la grande criminalité organisée (SOCTA) qu'Europol doit élaborer.

Le comité permanent de coopération opérationnelle en matière de sécurité intérieure (COSI) jouera un rôle essentiel dans le cycle d'élaboration des politiques: il devrait aider le Conseil à déterminer ses priorités, ainsi qu'à adopter des plans stratégiques pluriannuels et des plans d'action opérationnels annuels, dans le but d'atteindre les objectifs définis par le Conseil. Europol participant activement aux délibérations du comité, son expertise spécifique peut être pleinement exploitée dans le processus d'élaboration de la politique.

Rapport sur la situation et les tendances du terrorisme dans l'Union européenne (TE-SAT), depuis 2007

En 2010, Europol a produit son quatrième rapport annuel sur la situation et les tendances du terrorisme dans l'Union européenne. Le rapport informe, du point de vue de la répression, le Parlement européen et le Conseil sur le phénomène du terrorisme dans l'UE.

Le rapport TE-SAT est un document non classifié fondé sur les informations fournies par l'Union, les pays tiers et les organisations partenaires telles qu'Eurojust.

Le rapport de 2010 indique une baisse continue du nombre d'attaques terroristes dans l'Union européenne, mais il recommande de ne pas baisser la garde. En effet, l'objectif des terroristes islamistes, à l'intérieur et à l'extérieur de l'Union européenne, reste de faire des victimes en masse et aveuglément, comme démontré le 25 décembre 2009 par l'extrémiste nigérian qui avait tenté de faire exploser un avion américain volant d'Amsterdam à Detroit. Parmi les tendances du terrorisme identifiées dans le rapport TE-SAT 2010, on constate que les activités terroristes islamistes sont de plus en plus perpétrées par des personnes autoradicalisées et souvent autodidactes, agissant seules. Le rapport indique, en outre, que le terrorisme de gauche et anarchiste augmente au sein de l'Union européenne.

Évaluation de la menace que représente la criminalité organisée russe (ROCTA), depuis 2008

Cette évaluation de la menace spécifique étudie les menaces actuelles et prévues liées à la criminalité organisée russe à travers l'Union européenne. Le rapport de 2010 conclut que la criminalité organisée russe joue un rôle important dans plusieurs marchés criminels de l'UE. Le blanchiment d'argent, la traite des êtres humains, les armes, les stupéfiants, la contrebande de cigarettes, la fraude et le crime économique sont les principaux marchés où son impact se fait sentir, dans l'Union européenne mais aussi au-delà. Le secteur financier est un facilitateur important de la criminalité organisée russe, qui paraît privilégier certains centres financiers offshore et certaines institutions bancaires et financières, dans l'Union européenne et ailleurs, et en abuser pour faciliter des activités criminelles et blanchir des gains frauduleux.

Évaluation de la menace que représente la criminalité organisée d'Afrique occidentale (OCTA-WA), 2009

Ce rapport reconnaît la menace croissante que représente la criminalité organisée d'Afrique occidentale, et particulièrement son impact sur la sécurité intérieure de l'Union européenne. Il identifie les principales caractéristiques de la menace et apporte des informations sur les moyens efficaces de la combattre. À cette fin, le rapport évalue les principales activités de la criminalité organisée qui lient les situations criminelles de l'Afrique occidentale et de l'Union européenne, en particulier dans les domaines du trafic de stupéfiants, de la traite des êtres humains, de l'immigration clandestine et de la fraude. Il décrit également les principaux types d'organisations criminelles d'Afrique occidentale et leurs liens avec la dynamique de la criminalité organisée dans l'Union européenne.

Les produits d'analyse stratégique tels que les rapports OCTA, ROCTA, OCTA-WA et TE-SAT permettent aux décideurs de mieux identifier des priorités spécifiques dans le domaine complexe de la criminalité organisée et du terrorisme. En se fondant sur les orientations politiques, les agents des services répressifs peuvent ensuite adapter leur travail opérationnel aux niveaux national, régional et local. Ils peuvent également utiliser les mécanismes de coopération régionale existants, incarnés par Europol, le groupe d'action contre la criminalité organisée dans la région de la mer Baltique ou l'initiative de coopération pour l'Europe du Sud-Est (SECI). En vertu du traité de Lisbonne, l'importance des évaluations d'ensemble de la menace augmente constamment, faisant d'Europol un important contributeur du processus d'élaboration de la politique.

L'équipe «Scannage, analyse et notification» (SCAN) d'Europol a récemment été créée afin de fournir un produit stratégique supplémentaire aux autorités compétentes nationales de l'Union: des avis d'alerte précoce concernant les nouvelles menaces que représente la criminalité organisée. En 2010, l'équipe SCAN a émis six avis de menace OC-SCAN. Lancées à la suite de la réception d'alertes et de rapports de menace initiale fournis par les autorités de Croatie, de République tchèque, du Danemark et de Finlande, les évaluations étaient en outre guidées par les priorités des présidences espagnole et belge du Conseil de l'Union européenne.

Les avis de menace OC-SCAN produits en 2010 couvraient les thèmes suivants:

- **L'expansion du groupe de motards Hells Angels en Europe du Sud-Est.** Le groupe de motards Hells Angels (Hells Angels Motorcycle Club — HAMC) a considérablement renforcé sa présence en Europe orientale. Ces deux dernières années, les Hells Angels ont réalisé une poussée très rapide vers l'Europe du Sud-Est, et notamment vers la Turquie et l'Albanie. En établissant leur influence territoriale en Europe du Sud-Est, les Hells Angels ont noué des relations étroites avec les bandes locales de motards hors-la-loi d'Albanie, de Bulgarie et de l'ancienne République yougoslave de Macédoine, et ont établi leur propre présence en Turquie. Les membres du groupe de motards Hells Angels désormais basés en Europe du Sud-Est peuvent prendre part au trafic de stupéfiants sur la «route des Balkans».


© Europol

- **Les gangs de rue impliqués dans des activités criminelles organisées au sein de l'Union européenne.** La dimension de plus en plus internationale de certains gangs de rue constitue une menace transfrontalière. En particulier, les groupes tels que les Latin Kings (en Europe méridionale) et les Black Cobra (en Europe septentrionale), en tant que gangs de rue de haut niveau, sont à même d'engager des activités de criminalité organisée. De plus, plusieurs gangs de rue de bas niveau de l'Union européenne affichent des liens avec des groupes criminels organisés (GCO).
- **Le trafic illégal et la circulation interne d'armes à feu lourdes dans l'Union européenne.** Cet avis de menace révèle que les organisations criminelles possèdent de plus en plus d'armes à feu lourdes. Leur inclination à utiliser des armes à feu dans des régions peuplées constitue une menace importante, tant pour le grand public que pour les agents des forces de l'ordre. Même si la plupart des organisations criminelles préfèrent les pistolets, l'utilisation d'armes à feu lourdes, telles que les fusils d'assaut (par exemple les AK-47s) et les dispositifs explosifs, est à la hausse. Or, même si la quantité d'armes à feu lourdes en circulation dans l'Union européenne semble satisfaire une bonne partie de la demande actuelle, les fournisseurs d'Europe du Sud-Est sont capables de répondre à toute hausse de cette demande. Le fait qu'il soit possible d'acheter une Kalachnikov ou un lance-roquettes pour seulement 300 à 700 euros dans certaines parties de l'Union européenne indique à quel point il est facile pour les criminels de se procurer ce type d'armes.
- **La reconversion de l'aviation légère pour le trafic illicite.** Outre le trafic de stupéfiants à destination et au sein de l'Union européenne, l'aviation légère est utilisée pour faciliter l'immigration clandestine, faire passer en contrebande des victimes de la traite des êtres humains (TEH) et trafiquer des armes à feu, des diamants et des grosses cargaisons d'argent liquide destiné à être blanchi. Le développement de l'utilisation de l'aviation légère pour le trafic est facilité par l'absence de contrôle et de sanctions à l'échelle de l'Union.
- **L'exploitation systématique des mineurs par des groupes criminels organisés mobiles (itinérants) à travers l'Union.** La gravité de la violence et de l'intimidation utilisées par ces groupes pour contrôler et exploiter les mineurs, y compris des formes extrêmes de violence telles que les abus sexuels et la torture, est en hausse. Bien que l'échelle exacte de la menace soit inconnue, il existe de nombreux exemples de trafic de mineurs à des fins d'exploitation sexuelle ou d'exploitation du travail. Les groupes coopèrent avec d'autres acteurs des principales régions d'origine, particulièrement avec des courtiers, afin de garantir un approvisionnement constant en victimes et de réduire le risque de se faire repérer par les forces de l'ordre en déplaçant régulièrement les mineurs entre différents groupes.

La lutte d'Europol contre la contrebande de cigarettes

Europol aide les services répressifs à prévenir et à combattre les activités d'organisations criminelles qui pratiquent la fabrication et le trafic illégaux de cigarettes et de produits dérivés du tabac. Le commerce illicite de tabac coûte à l'Union européenne environ 10 milliards d'euros en perte de revenus chaque année.

Les produits dérivés du tabac contrefaits et passés en contrebande sont vendus sur des marchés libres, et les clients n'ont souvent pas conscience d'acheter des produits illicites. L'argent qu'ils versent va directement aux groupes criminels, pour financer le terrorisme et d'autres formes de grande criminalité organisée.

Pour accroître les bénéfices, le tabac illicite est produit à base de matériaux bon marché, avec peu d'égard pour la santé et les contrôles de qualité. Les cigarettes sont vendues aux fumeurs à la place de produits authentiques qui doivent respecter certaines normes. Les cigarettes contrefaites ainsi saisies contenaient des mites, des œufs d'insectes, des champignons et même des déjections humaines.


© Fotolia

Opération «Forecourt»

Les renseignements indiquaient qu'un groupe criminel organisé utilisait des chauffeurs, employés par une société de transport légale, pour passer en contrebande des produits dérivés du tabac illicites au Royaume-Uni. Les chauffeurs en route vers le Royaume-Uni faisaient une halte au Luxembourg pour prendre un chargement de tabac à rouler. Ils utilisaient les véhicules de la société et leurs fréquents trajets vers le Royaume-Uni comme couverture pour faciliter les importations.

Europol a analysé des renseignements clés fournis pour identifier le mode opératoire des criminels, la source de l'approvisionnement de tabac, ainsi que les personnes et les véhicules impliqués.

L'opération s'est conclue par deux arrestations et la saisie de près de 2 tonnes de tabac à rouler par les autorités britanniques, permettant d'éviter des pertes de droits et des pertes fiscales d'environ 277 000 euros.

EuVID

EuVID est un outil opérationnel de répression qui facilite l'identification des véhicules et de leurs documents. L'Autriche, la France, l'Allemagne, l'Italie, la Suède et Europol participent à ce projet.

EuVID renferme actuellement des informations sur 83 marques et types de véhicules, des informations sur les documents de véhicules authentiques de 55 pays, un catalogue des clés de véhicules et une orientation sur la façon de mener l'enquête dans le cadre de la criminalité visant les véhicules. EuVID est disponible pour les opérations communes et sert de base à la formation à l'identification des véhicules.


© Fotolia

2.5.3. Formation à l'analyse

Europol propose un nouveau cours de deux semaines de formation à l'analyse, appelé «Formation à l'analyse opérationnelle intégrée». Pour répondre aux demandes croissantes des États membres, l'équipe de formation analytique a développé deux versions distinctes de la formation — une pour les analystes et spécialistes travaillant auprès d'Europol et une fondée sur le concept de «formation du formateur». Cette dernière est spécialement destinée aux formateurs potentiels des États membres, afin de couvrir les éléments essentiels du cycle du renseignement et de se concentrer particulièrement sur l'analyse.


© Fotolia

Europol a déjà fourni cinq cours à un total de 58 stagiaires de 28 pays d'Europe, ainsi qu'à des stagiaires d'Australie et des États-Unis. De nombreux États membres ont utilisé le matériel, les méthodes et les exercices de la formation Europol pour développer leurs propres cours d'analyse opérationnelle. Pendant l'année 2010, les cours de formation en analyse financière comme les cours de formation en analyse stratégique ont été revus pour le personnel opérationnel d'Europol. Ces cours de deux semaines seront également proposés aux analystes des États membres dès 2011.

2.6. Pôle européen d'expertise en matière de répression de la criminalité

Afin de renforcer sa position en tant que plateforme de domaines de spécialisation et de faciliter le partage des connaissances et la communication avec différentes communautés d'experts, Europol a développé la plateforme d'experts Europol (EPE). La vision de l'EPE est d'offrir un environnement sûr aux spécialistes de plusieurs domaines de répression afin de leur permettre de partager — au sein de leur communauté respective — des connaissances, de bonnes pratiques et des données à caractère non personnel au sujet de la criminalité. L'EPE est disponible sur l'internet depuis novembre 2010. Elle a été développée dans le but de publier des documents, mais aussi d'encourager des utilisateurs autorisés à coopérer en ligne grâce à une série d'outils collaboratifs.

Au cours de 2010, Europol a préparé la création, en 2011, de plusieurs plateformes d'experts, principalement dans les domaines suivants:

- l'exploitation sexuelle des enfants;
- l'observation transfrontalière et les livraisons surveillées;
- la cybercriminalité (I-FOREX);
- les enquêtes sur les homicides;
- les enlèvements, les prises d'otages et l'extorsion;
- le faux monnayage et la fraude aux cartes de paiement (PaySafe);
- la protection des témoins.

En outre, une migration de la plateforme de communication Atlas vers l'EPE pour les opérations spéciales et les unités de lutte contre le terrorisme est en cours de préparation.

2.6.1. Réseau européen d'équipes de conseillers

Le réseau européen d'équipes de conseillers (EuNAT) est constitué d'équipes de conseillers et d'unités de gestion des crises de services répressifs, qui proposent des conseils stratégiques et/ou tactiques, une coordination et une assistance dans le cadre d'en-

quêtes ayant trait à des enlèvements, à des prises d'otages ou à des extorsions.

EuNAT lie de façon permanente les équipes de conseillers à Europol afin de faciliter une coopération internationale immédiate en réponse à des risques mettant en danger la vie des personnes. Le réseau partage les bonnes pratiques et développe des normes dans ce domaine particulier aux quatre coins de l'Union européenne.

2.6.2. Gestion des informateurs

L'informateur constitue un aspect très important des activités policières. Il est probable que l'implication d'un informateur dans le processus précoce du recueil de renseignements en matière de criminalité contribue au succès de l'enquête. La qualité du renseignement recueilli est directement proportionnelle à la qualité de l'informateur.

La grande criminalité organisée ne se limite pas aux frontières nationales, ce qui fait que les informateurs peuvent fournir des renseignements qui contribuent à la répression dans plusieurs pays.

Même si la coopération avec des informateurs est une pratique courante et répandue, la situation juridique actuelle en matière d'utilisation d'informateurs n'est pas uniforme au sein de l'Union européenne.

2.6.3. Observation transfrontalière et livraisons surveillées

Le recours à la surveillance discrète est l'un des principaux outils modernes d'enquête permettant d'obtenir des informations décisives sur les structures criminelles. Cependant, du fait de la nature transnationale des organisations criminelles modernes, les autorités répressives se trouvent de plus en plus confrontées à des cas d'observation et de surveillance transfrontalières, qui créent des problèmes tant au niveau légal qu'au niveau opérationnel.

Europol est membre du groupe de travail sur l'observation transfrontalière, qui a pour objectif d'encourager la coopération internationale et de fournir une enceinte pour le développement de techniques de surveillance répressive sûres et efficaces.

D'autres outils d'enquête essentiels sont le déploiement et l'utilisation opérationnelle systématique de méthodes de surveillance discrète conjointement avec les livraisons surveillées. Un CD-ROM compilant la législation des différents États membres en matière de livraisons surveillées est disponible pour informer les experts des problèmes susceptibles de survenir dans le cadre de la coopération transfrontalière.

2.6.4. Protection des témoins

La protection des témoins est l'une des pierres angulaires de la lutte contre la criminalité organisée et le terrorisme, et le réseau d'Europol sur la protection des témoins est le plus étendu du monde. Les services de protection des témoins d'Europol incluent:

- l'harmonisation des différents programmes nationaux;
- le développement de nouvelles unités et de nouveaux programmes de protection des témoins;
- la normalisation de processus tels que la réinstallation des témoins;
- la formation des agents chargés de la protection des témoins.

Cours d'enseignement supérieur sur la protection des témoins

Ce projet du Royaume-Uni et d'Europol propose, pour la première fois, un programme éducatif normalisé au niveau européen dans le domaine de la protection des témoins. Le cours de deux semaines commencera en 2011.

2.6.5. Groupe de travail d'Europol sur les homicides

En 2009, le Royaume-Uni a proposé que soit créé, au sein d'Europol, un point focal pour les affaires d'homicide. Cette proposition a été soutenue par les directeurs des unités nationales Europol en 2010. Instance experte en matière de questions stratégiques liées aux homicides, le groupe de travail reposera sur une forte participation des praticiens, par le biais d'un réseau connexe regroupant des enquêteurs européens expérimentés en la matière.


© Fotolia

Un autre élément important de la proposition était la création d'un répertoire central rassemblant des connaissances sur des sujets définis ayant trait aux homicides, avec un accent particulier sur:

- les tueurs en série;
- les homicides liés à la criminalité organisée;
- les modes opératoires spécifiques dans des cas tels que les crimes d'honneur ou les crimes dans les établissements scolaires;
- les nouvelles tendances dans le domaine et les nouvelles techniques d'enquête.

Ces objectifs seront atteints en développant une solution technique destinée à appuyer les réseaux internet d'échange d'informations, de bonnes pratiques et la communication entre les experts.

2.7. Protection des données

Europol dispose de l'un des régimes de protection des données les plus solides dans le domaine de la répression. Le délégué à la protection des données (DPD) d'Europol garantit la conformité légale dans le cadre de la protection des données, y compris le traitement des données ayant trait au personnel d'Europol. La principale mission de l'unité est de créer un cadre juridique sur mesure qui réponde aux besoins des unités opérationnelles, tout en reflétant les droits fondamentaux des personnes concernées dans tous les domaines de la protection des données.

Le cadre des activités de contrôle est maintenant défini dans la politique d'Europol en matière d'audit de protection des données. Dans ce contexte, le DPD a en outre élaboré une «politique d'audit des recherches de données», qui décrit en détail les mécanismes de contrôle du caractère licite des recherches de données à caractère personnel figurant dans les systèmes d'Europol. Comme demandé dans l'article 18 de la décision du Conseil (Europol) et dans la décision d'exécution du conseil d'administration, la politique définit des exigences précises en matière de journaux d'audit et de pistes d'audit pour la protection des données.

Europol traite les données à caractère personnel dans le respect des exigences en matière de sécurité des données qui ont été intégrées dans le système conformément aux nouvelles règles de confidentialité.

Pour les données concernant le personnel, le DPD se concentre sur les opérations de traitement concernant les questions de personnel et de sécurité. Il aide en outre les unités d'Europol à élaborer des notifications de protection des données.

Les opérations de traitement susceptibles de présenter des risques spécifiques à l'égard des droits et des libertés des personnes concernées sont préalablement vérifiées par l'Autorité de contrôle commune (ACC). En 2010, le DPD a soumis plusieurs notifications à l'ACC

pour avis. À la fin de l'année, l'ACC a émis des avis sur les notifications de «contrôle préalable» suivantes:

- le processus de développement du personnel et de réexamen;
- le processus de recrutement et de sélection.

Comme prévu par la décision du Conseil (Europol), le délégué à la protection des données présentera un rapport détaillé sur les activités de 2010.

© Fotolia

3. Activités opérationnelles d'Europol

L'un des principaux objectifs d'Europol est d'apporter un soutien opérationnel aux autorités répressives européennes, 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7. L'aide est fournie dans des secteurs spécifiques et aussi dans des affaires horizontales recoupant plusieurs formes de criminalité.

Europol peut également apporter un soutien opérationnel aux États membres en envoyant des analystes et experts spécialisés sur le terrain, par le biais de son bureau mobile.

Le bureau mobile: une connexion en direct avec les bases de données centralisées et les plateformes d'experts Europol

Europol a développé une solution efficace de bureau mobile qui permet aux agents d'Europol d'accéder, depuis tout emplacement à distance et dans le respect des normes de sécurité les plus strictes, à tout l'éventail d'outils de collecte et d'analyse d'informations. En 2010, Europol a apporté d'importantes améliorations à sa solution de bureau mobile, avec pour résultat une souplesse et une vitesse de déploiement bien supérieures.

Soutien opérationnel apporté aux États membres en 2010

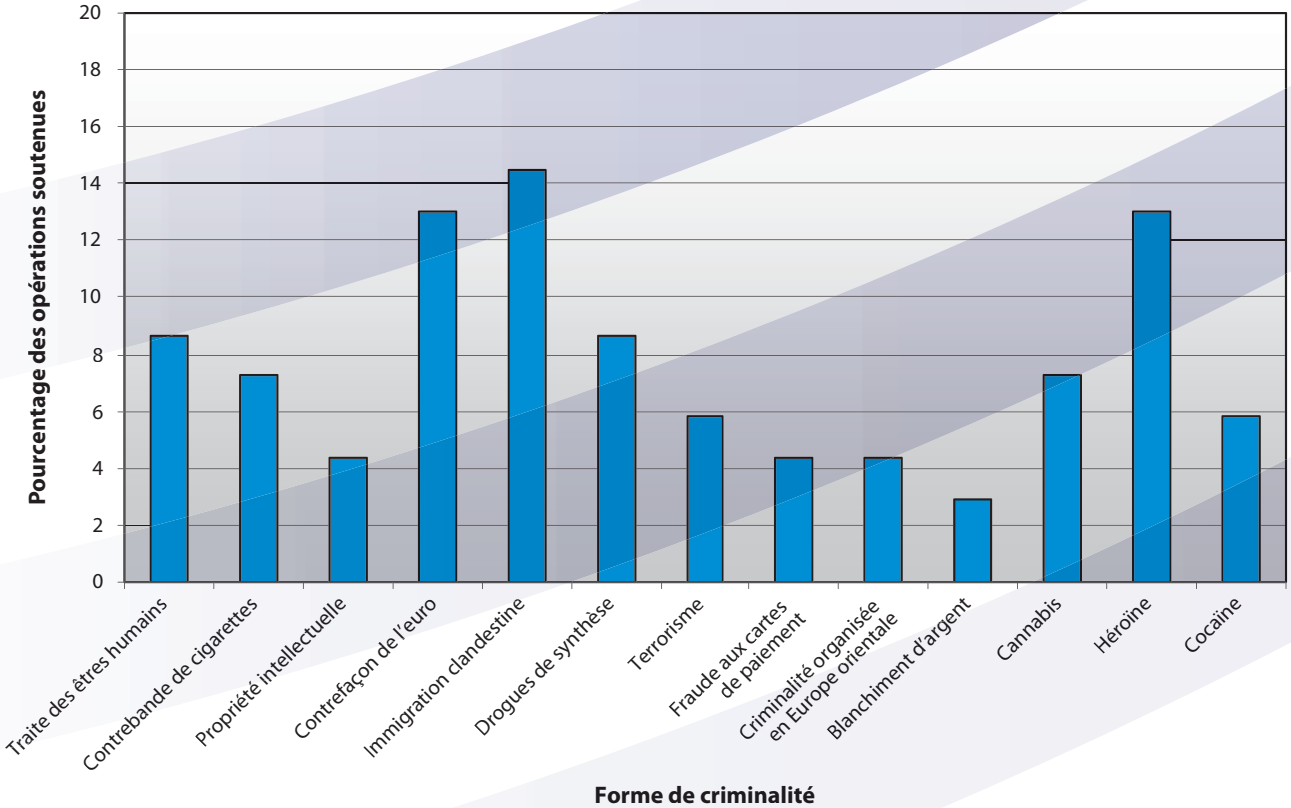

Source: Enquête sur la satisfaction des usagers d'Europol 2010.

En 2010, Europol a alloué 200 000 euros au soutien financier des réunions opérationnelles. Ce nouvel instrument a permis de couvrir les frais de déplacement des délégués des États membres de l'Union et, le cas échéant, des pays tiers, pour près de 70 opérations.

Soutien opérationnel apporté par Europol

Type de soutien opérationnel	Nombre de cas
Assistance technique/scientifique [2]	125
Analyse opérationnelle	78
Soutien financier aux réunions opérationnelles	60 [3]
Soutien financier aux enquêtes (contrefaçon de l'euro)	35 [4]
Organisation de réunions opérationnelles	33
Bureau mobile (analyse sur le terrain)	31
Coordination	23

Source: Enquête sur la satisfaction des usagers d'Europol 2010.

Commentaires des experts et enquêteurs des services répressifs européens

«Je ne trouve rien à redire sur les travaux qu'Europol a réalisés pour notre compte au cours de cette enquête. Les rapports étaient bien présentés, et leur contenu était d'excellente qualité, à tel point que nous envisageons d'utiliser une partie du matériel en tant que moyen de preuve.» (Enquêteur, Royaume-Uni)

«Lors de ces enquêtes, Europol s'est avéré fonctionner comme une "passerelle" vers les informations pour divers pays. La communication a été très efficace et l'analyse effectuée très explicative.» (Enquêteur, Autriche)

«[…] Europol est la plateforme idéale pour permettre à 27 États membres d'échanger des renseignements.» (Expert, Belgique)

«Il s'agissait d'une enquête complexe, avec des ramifications dans différents pays et de nombreux suspects. Les analystes des fichiers de travail aux fins d'analyse "Sustrans" ont consacré beaucoup de temps et d'énergie à ce groupe cible, avec un résultat très satisfaisant. Ils méritent qu'on leur rende hommage pour l'aide qu'ils ont apportée aux États membres dans cette affaire.» (Expert, Irlande)

«Un échange international rapide qui a fait apparaître des liens entre plusieurs enquêtes internationales.» (Enquêteur, Belgique)

«Très important, le travail de l'AWF a apporté une valeur ajoutée à l'enquête.» (Enquêteur, France)

(2) Par exemple des enquêtes techniques sur des presses utilisées à des fins de faux monnayage (71 demandes).

(3) Le montant total versé à la fin de décembre 2010 était de 106 349 euros; 102 650 euros supplémentaires ont été investis, donnant un taux d'exécution de 100 % du budget disponible (209 000 euros).

(4) 157 414 euros.

Opération Athena II

En avril 2010, deux agents d'Europol et le bureau mobile ont aidé la direction générale des douanes espagnoles dans le cadre de l'opération Athena II.

Il s'agissait d'une opération douanière commune ciblant les mouvements transfrontaliers d'argent liquide et d'autres instruments monétaires, utilisés par les organisations criminelles pour financer leurs activités criminelles et blanchir des gains frauduleux.

Les administrations douanières de 19 pays européens et pays tiers (à savoir l'Algérie, le Maroc, la Norvège, la Tunisie et les États-Unis) ont participé à l'opération, de même que des agences internationales telles qu'Europol, Interpol et l'Organisation mondiale des douanes.

Cette opération a conduit:
- à l'émission de messages d'alerte (des rapports concernant des personnes déclarant voyager avec plus de 10 000 euros et des alertes signalant des mouvements d'argent liquide suspects);
- à l'émission de messages de saisie (servant à signaler la détection et la saisie d'argent liquide ou d'autres instruments monétaires atteignant plus de 10 000 euros);
- à des saisies d'argent liquide atteignant 5,5 millions d'euros et à des alertes de détection d'argent liquide pour une somme atteignant 26,5 millions d'euros;
- à la gestion, par Europol, de 110 messages d'alerte et 128 messages de saisie, ainsi qu'à l'exécution de recherches dans ses systèmes avec pour résultat la découverte de divers liens;
- à l'établissement par Europol de quatre liens mettant en évidence la circulation d'une quantité impressionnante d'argent liquide entre deux pays européens.

3.1. Terrorisme

Près de dix ans après les attaques du 11 septembre 2001 à New York, le terrorisme représente toujours une grave menace pour les États membres de l'Union. Les groupes extrémistes et terroristes, tels qu'al-Qaida et d'autres, sont actifs au sein de l'Union européenne et ont un effet sur les vies de ses citoyens. La lutte contre l'extrémisme et le terrorisme reste donc une priorité essentielle pour l'UE et Europol.

Europol aide les États membres à mener des enquêtes réussies dans ce domaine, en leur fournissant les produits et services suivants:
- une analyse et des produits analytiques tels que des rapports, des évaluations des menaces et des liens manquants dans le cadre d'enquêtes internationales en cours;
- un échange d'informations et un accès aux bases de données, aux systèmes d'échange et aux autres plateformes d'experts d'Europol;
- une expertise, grâce au bureau mobile d'Europol qui permet de fournir une assistance sur le terrain;
- d'autres produits et services sur mesure tels que le moniteur des modes opératoires, le réseau de première intervention, le réseau européen d'élimination d'engins explosifs, le système européen de données sur les attentats à la bombe et autres;
- la production par Europol du rapport annuel sur la situation et les tendances du terrorisme dans l'Union européenne (TE-SAT), qui vise à établir des faits et chiffres de base concernant les attaques terroristes et les arrestations de terroristes dans l'UE, y compris les nouvelles tendances.

3.1.1. Moniteur des modes opératoires

Le moniteur des modes opératoires permet de développer un modèle global d'activité qui évalue en continu les événements et/ou enquêtes liés au terrorisme qui affectent la situation sécuritaire de l'Union européenne, en se concentrant sur des éléments spécifiques du mode opératoire des terroristes. Une valeur ajoutée est apportée en liant

le résultat à d'autres produits de renseignement d'Europol et en visant à fournir une expertise et un renseignement en temps réel aux services des États membres concernés.

3.1.2. Réseau de première intervention

Le réseau de première intervention est un instrument développé par Europol pour permettre aux services répressifs de répondre en temps opportun aux attaques terroristes en Europe. Une équipe d'Europol et des experts de la lutte contre le terrorisme des États membres peuvent immédiatement être mobilisés pour aider les États membres touchés dans tous les domaines opérationnels et techniques. En pareils cas, l'équipe utilise le centre opérationnel d'Europol pour garantir un échange d'informations efficace avec toutes les parties concernées. Non content d'apporter de l'aide dans les situations de crise, le réseau de première intervention vise également à fournir aux experts de haut niveau de la lutte contre le terrorisme des conseils stratégiques, adaptés à l'évolution du mode opératoire des attaques.


© Jean-François Guiot

Opération de la police britannique du Grand Manchester

En 2010, Europol a aidé l'unité policière de lutte contre le terrorisme du Grand Manchester dans le cadre d'une opération britannique de lutte contre le terrorisme. Le principal suspect a été condamné à deux ans de prison après avoir été reconnu coupable de deux chefs d'accusation en vertu de l'article 58 de la loi sur le terrorisme *(Terrorism Act),* concernant la possession de matériel à des fins terroristes.

Europol a analysé environ 6 000 documents électroniques, essentiellement en arabe, soumis par la police du Grand Manchester, en vue d'identifier ceux qui pouvaient représenter une menace pour la sécurité du Royaume-Uni. À la demande de la police du Grand Manchester, l'évaluation initiale des contenus réalisée par l'équipe Check the Web a été suivie par une analyse plus ciblée d'ensembles spécifiques de documents. Les outils de criminalistique informatique appliqués aux supports numériques ont permis d'isoler des fichiers pertinents. Une vérification croisée des fichiers électroniques avec les systèmes Europol a également révélé la présence de matériel terroriste auparavant utilisé en tant que moyen de preuve en justice.

Les travaux d'Europol ont permis d'identifier un prêcheur extrémiste qui présentait un intérêt pour d'autres enquêtes au sein de l'Union européenne. L'équipe Check the Web a utilisé le matériel fourni par la police du Grand Manchester pour analyser et évaluer l'idéologie prônée par le suspect. Le rapport de l'équipe Check the Web d'Europol qui en a résulté ainsi qu'une évaluation de la menace constituée par la personne et ses adeptes européens ont permis d'effectuer des liens supplémentaires avec des enquêtes en cours dans les États membres.

3.1.3. Réseau européen d'élimination d'engins explosifs

Le réseau européen d'élimination d'engins explosifs vise à permettre aux experts d'échanger des connaissances au sujet de l'élimination des matières explosives. Le réseau contribue à identifier les meilleures pratiques et organise des formations en partenariat avec les États membres de l'Union et les tiers. Il tient également les unités d'élimination d'engins explosifs informées des plus récents développements dans le domaine. Le réseau est ouvert à toutes les unités policières, gouvernementales et militaires qui ont affaire à des explosifs. Le réseau propose des sessions de formation et un ensemble d'autres activités.

3.1.4. Système européen de données sur les attentats à la bombe

Le système européen de données sur les attentats à la bombe (EBDS) fournit une plateforme qui permet de partager des informations et des renseignements opportuns et pertinents sur les explosifs et les dispositifs incendiaires et explosifs, ainsi que sur les substances chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires (CBRN). Le système européen de données sur les attentats à la bombe renferme également des bases de données d'incidents impliquant des explosifs et des CBRN, ainsi que des bibliothèques et des forums d'experts.

L'EBDS a été lancé avec succès en octobre 2010, à la fin d'un projet intensif de deux ans, dont l'objectif était d'harmoniser et de centraliser l'échange d'informations entre les centres de données sur les attentats à la bombe des États membres de l'UE. Le projet a été financé par la Commission européenne.

3.1.5. Piraterie maritime

Depuis le début de 2010, les problèmes liés à la piraterie maritime sont intégrés dans l'environnement de lutte contre le terrorisme d'Europol. Depuis que la piraterie est devenue un problème majeur, les coûts supportés par le secteur des transports maritimes ont connu une explosion incontrôlée. Cela s'explique par la hausse des primes d'assurance et des coûts de la sûreté, ainsi que par les coûts opérationnels accrus liés à des itinéraires de rechange plus longs. Les renseignements laissent entendre que la piraterie pourrait être liée à d'autres phénomènes criminels, tels que la traite des êtres humains et la contrebande d'armes ou de stupéfiants. Europol échange des informations concernant les activités criminelles liées à la piraterie maritime, en collaboration étroite avec Interpol et avec l'aide de dix États membres de l'UE et d'Eurojust. La participation d'Europol à ce phénomène se concentre sur l'identification des principaux auteurs, moyens logistiques et flux financiers liés à cette activité criminelle.

En novembre 2010, une résolution adoptée à l'unanimité par le Conseil de sécurité des Nations unies a invité ses 192 pays membres à coopérer avec Europol et Interpol pour combattre les réseaux criminels impliqués dans la piraterie maritime au large des côtes somaliennes. Il s'agissait d'un pas en avant important puisque les autorités répressives internationales constituent un lien essentiel entre les arrestations effectuées dans le cadre d'interventions militaires et les enquêtes et poursuites à l'encontre des pirates et des réseaux criminels associés.

3.1.6. Base de données sur le terrorisme

Europol prépare la création d'une base commune de données sur le terrorisme afin de moderniser la réponse de l'Union au terrorisme: en adaptant mieux la définition européenne du terrorisme; en faisant preuve de souplesse et de suffisamment de réactivité aux besoins des États membres et des partenaires tiers; en se concentrant précisément sur les domaines d'intérêt communs. De manière générale, cette approche se traduit par une amélioration de la gestion quotidienne incluant les récents progrès scientifiques tels que l'analyse médico-légale, les empreintes digitales et l'ADN.

Programme de surveillance du financement du terrorisme

À la suite de l'accord passé entre l'Union européenne et les États-Unis sur le programme de surveillance du financement du terrorisme, entré en vigueur le 1er août 2010 ([5]), un rôle essentiel d'Europol consiste à vérifier les demandes émanant des États-Unis, adressées à un ou plusieurs fournisseurs de messagerie financière désignés au sein de l'UE. Outre ce rôle de vérification, Europol a créé un point unique de contact pour ses fichiers de travail aux fins d'analyse et les États membres de l'UE, afin de coordonner tous les échanges avec les États-Unis dans le cadre de cet accord, qui inclut la fourniture spontanée d'informations et des demandes au programme américain de surveillance du financement du terrorisme d'effectuer des recherches. L'objectif de cette nouvelle collaboration entre les États-Unis et l'Union européenne est d'identifier, de surveiller et de poursuivre le financement du terrorisme.

3.2. Stupéfiants

Le phénomène des stupéfiants représente une préoccupation majeure pour les citoyens européens, du fait de l'impact qu'il a sur la santé et la sécurité, tant au niveau individuel qu'au niveau collectif. La lutte contre la criminalité liée aux stupéfiants est depuis toujours une priorité d'Europol.

3.2.1. Drogues de synthèse

L'Union européenne est une région importante pour la production illicite de stupéfiants synthétiques, particulièrement d'amphétamine et d'ecstasy. Tous les ans, environ 60 à 90 sites de production à grande échelle sont identifiés et démantelés. Il est fréquent de découvrir des sites de stockage de produits chimiques précurseurs potentiellement dangereux, utilisés au cours du processus de fabrication des stupéfiants, lors d'enquêtes réalisées dans les États membres.

Le soutien opérationnel d'Europol inclut la coordination et le lancement d'enquêtes criminelles, ainsi que l'assistance sur le terrain des services répressifs européens lors du démantèlement d'installations de production de drogues de synthèse illicites. Les experts d'Europol aident les autorités répressives à démanteler des unités de production de stupéfiants et à collecter des preuves en toute sécurité. Ils peuvent également réaliser des enquêtes techniques sur les équipements fabriqués sur mesure ou industriels saisis dans les unités de stockage et de production de stupéfiants.

Opération TEX — Initiative Cospol

Depuis 2005, Europol soutient le groupe sur les drogues de synthèse du Cospol (Comprehensive Operational Strategic Planning for the Police — planification stratégique opérationnelle globale pour la police). En février 2010, d'après l'analyse réalisée par Europol sur des enquêtes en cours dans plusieurs États membres, le Cospol a défini une «cible de haute valeur» (high-value target — HVT) spécifique pour une enquête commune. Avec la Belgique, l'Allemagne et les Pays-Bas, Europol a lancé une opération commune ciblée sur le groupe criminel organisé dirigé par la cible de haute valeur choisie et impliqué dans la production à grande échelle de drogues de synthèse.

En mai 2010, il est clairement apparu que les suspects étaient prêts à lancer le processus de production de drogues de synthèse. La police fédérale belge de Hasselt a demandé l'assistance opérationnelle et technique d'Europol pour tenter de démanteler le site de production illégale.

([5]) Décision 2010/412/UE du Conseil du 13 juillet 2010 relative à la conclusion de l'accord entre l'Union européenne et les États-Unis d'Amérique sur le traitement et le transfert de données de messagerie financière de l'Union européenne aux États-Unis aux fins du programme de surveillance du financement du terrorisme.

Europol a envoyé de l'aide sur le terrain, réalisé une enquête technique approfondie et apporté son expertise, ce qui a permis à la police fédérale de Hasselt, en collaboration étroite avec Europol, de démanteler un grand laboratoire sophistiqué de fabrication de drogues de synthèse, capable de produire des centaines de kilos de stupéfiants synthétiques. Au sein de l'Union européenne, la valeur marchande d'une telle production est estimée à plusieurs millions d'euros.

Six principaux suspects ont été arrêtés en Belgique, et de grandes quantités de produits chimiques ont été saisies. Dans le même temps, les autorités judiciaires néerlandaises ont effectué des perquisitions et saisi davantage de drogues de synthèse, de la cocaïne, de grosses sommes d'argent et des produits chimiques. Des liens avec d'autres sites de production de stupéfiants synthétiques illégaux (par exemple en Allemagne et aux Pays-Bas) ont déjà été identifiés par le biais du système Europol de comparaison des laboratoires illicites.

Europol a participé à cette opération réussie depuis le tout début, en février 2010, en lançant les activités communes de repérage de la cible de haute valeur. Au cours de l'opération, Europol a fourni 13 rapports analytiques et un rapport de spécialiste aux enquêteurs. Deux réunions opérationnelles en interne et une assistance technique sur le terrain ont également été organisées. En conséquence de ces activités communes, les principales cibles ont été condamnées à six ans de prison.

Démantèlement de laboratoires de stupéfiants

Le système Europol de comparaison des laboratoires illicites (Europol Illicit Laboratory Comparison System — EILCS) comprend des informations photographiques et techniques détaillées sur les sites de production, de stockage et d'élimination des drogues de synthèse. Cela permet d'identifier des correspondances entre les équipements, les matériels et les produits chimiques saisis. De plus, le système Europol pour les drogues de synthèse (Europol Synthetic Drug System — ESDS) renferme des informations sur les modes opératoires et les saisies importantes. Cela permet d'identifier des correspondances entre les saisies et d'aider à profiler et à cibler les groupes criminels.

3.2.2. Cocaïne

Après le cannabis, la cocaïne est désormais la deuxième substance illicite la plus couramment utilisée en Europe.

On rapporte que 3 millions de jeunes européens (âgés de 15 à 34 ans), soit 2,2 %, ont pris de la cocaïne au cours de l'année dernière et qu'environ 13 millions d'adultes (âgés de 15 à 64 ans) ont pris de la cocaïne au cours de leur vie. Ces chiffres reflètent la rapide augmentation des flux de trafic de cocaïne et la propagation de la consommation de cette drogue en Europe. L'Union européenne demeure le deuxième plus gros consommateur de cocaïne du monde, après les États-Unis.

À Europol, les réseaux criminels organisés liés à la cocaïne relèvent de la responsabilité d'un projet spé-

cialisé intégrant un fichier de travail aux fins d'analyse. Ses activités consistent:

- à offrir des services centralisés pour l'analyse et le traitement rapides et efficaces des données concernant les réseaux criminels de trafic de cocaïne;
- à diffuser des rapports analytiques pour appuyer les enquêtes en cours dans les États membres;
- à encourager la mise en œuvre d'enquêtes parallèles et à conduire des opérations communes;
- à identifier les possibilités de création d'équipes communes d'enquête;
- à apporter des informations tactiques et stratégiques concernant les principaux suspects et leurs associés;
- à surveiller les flux d'argent provenant du trafic de cocaïne et à aider les États membres à geler et à confisquer ces revenus illicites;
- à instaurer et à développer une coopération opérationnelle et stratégique et un échange d'informations entre l'Union et les pays tiers, en mettant l'accent sur le démantèlement des réseaux criminels.

Dans le cadre de ce projet spécialisé, Europol exploite le système des logos de la cocaïne d'Europol, constitué de bases de données sur les logos de la cocaïne (Cocaine Logo), les saisies de cocaïne (Cocaine Punch) et les moyens spécifiques de dissimulation (Specific Means of Concealment).

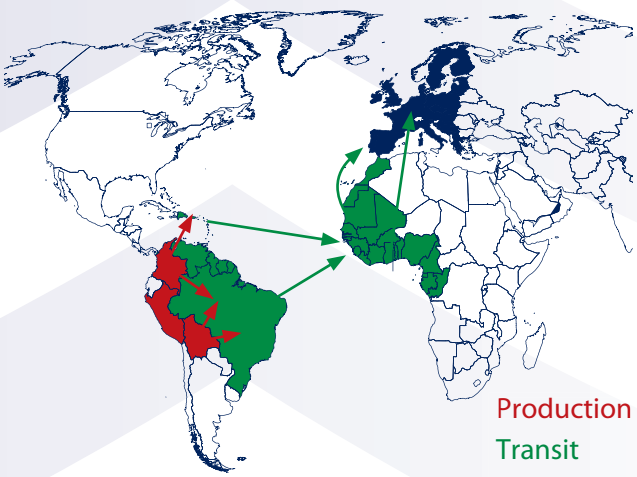

Production, routes de transit et destination finale de la cocaïne

Assistance technique et opérationnelle à l'Estonie

Le 22 septembre 2010, une cargaison de 217,3 kilogrammes de café en poudre a été envoyée par fret aérien du Venezuela en Estonie, via l'Allemagne. Les douanes allemandes ayant déjà testé le chargement positif pour la cocaïne, une livraison surveillée a été effectuée en collaboration avec le service d'enquêtes du Conseil estonien des impôts et des douanes.

Europol a rapidement fourni deux rapports très complets sur les laboratoires de transformation de la cocaïne, les procédures d'extraction et de transformation de la cocaïne, les produits chimiques et l'équipement utilisés, ainsi que des détails sur les risques impliqués par le processus d'extraction et de transformation de la cocaïne. Outre un contact quotidien, Europol a également apporté des informations supplémentaires concernant des laboratoires découverts dans d'autres pays d'Europe où des chargements similaires avaient été traités.

D'après ces rapports et les conseils associés, et au cours de perquisitions ultérieures, les enquêteurs ont découvert et identifié une série de produits chimiques utilisés pour la transformation et la purification de la cocaïne.

Au total, 48 kg de cocaïne ont été saisis, et deux citoyens estoniens et deux citoyens d'une autre nationalité sont soupçonnés de criminalité liée aux stupéfiants. Trois autres suspects ont été placés en détention à la demande du procureur.

3.2.3. Héroïne

L'Union européenne est un gros consommateur sur le marché mondial des opiacés. Même si l'offre et la demande d'opiacés, à savoir d'héroïne, sont relativement faibles par rapport à celles des drogues de synthèse et du cannabis, les problèmes sociaux, économiques et sanitaires associés à son utilisation

sont importants, et l'héroïne demeure une menace majeure pour la sécurité et la santé de la société européenne. L'Office des Nations unies contre la drogue et le crime estime que 100 tonnes d'héroïne sont nécessaires chaque année pour approvisionner le marché européen de l'héroïne, tandis qu'environ 8 à 15 tonnes sont saisies chaque année par les autorités répressives européennes.

Le projet d'Europol en matière d'héroïne vise à démanteler les organisations criminelles qui participent à la production et au trafic d'héroïne et appuie pour ce faire les enquêtes des États membres. Plusieurs sous-projets réussis ont aidé les États membres à atteindre leurs objectifs pour contrer ce phénomène.

En 2010, Europol a appuyé des enquêtes et initiatives axées sur des organisations criminelles d'Afrique occidentale opérant dans plusieurs régions de l'Union européenne et sur des groupes trafiquant de l'héroïne le long de la route des Balkans. Europol a convoqué une série de réunions opérationnelles, tant à son siège, à La Haye, que dans les États membres. Les produits fournis en 2010 incluaient:

- 44 rapports de recoupement;
- 4 rapports d'analyse;
- 2 avis de renseignement.

3.2.4. Cannabis

Le cannabis est le stupéfiant le plus répandu au niveau mondial pour ce qui est de la production, du trafic et de la consommation. Il existe sous diverses formes telles que les feuilles de cannabis (marijuana), la résine de cannabis (haschisch) et l'huile de cannabis. L'Union européenne représente un gros marché de consommateurs de cannabis.


© Guardia Civil

Le projet «Cannabis» d'Europol a été créé en mars 2010 à la demande de plusieurs États membres. Il vise à lancer, à appuyer et à coordonner l'aspect renseignement des enquêtes, tout en développant l'échange d'informations, le savoir et l'expérience dans le domaine du cannabis. Le projet «Cannabis» est divisé en deux sous-projets, axés sur le trafic de cannabis en gros et sur la culture et la production de cannabis.

Le projet «Cannabis» inclut le système de comparaison des sites de culture du cannabis d'Europol (Europol Cannabis Cultivation Site Comparison System — ECCCS) et le système des logos du cannabis d'Europol (Europol Logo System on Cannabis — ELSC). Il soutient en outre les activités du groupe d'experts européens sur le cannabis (European Expert Group on Cannabis — EEGC) et reçoit l'appui de celui-ci. Bien que le projet soit nouveau, il a déjà soutenu plusieurs affaires opérationnelles.

3.3. Traite des êtres humains

La traite des êtres humains (TEH) est une forme grave de criminalité qui touche tous les États membres de l'Union européenne. Chaque jour, des hommes, des femmes et des enfants sont exploités par des criminels et des organisations criminelles à travers l'Union. En l'absence d'un système de recueil de données harmonisé, il est actuellement impossible de définir l'échelle exacte de la TEH dans l'Union et dans le monde entier, mais on estime que le nombre de victimes s'élève à des centaines de milliers en Europe seulement. Les informations fournies à Europol en 2010 indiquent que presque chaque pays d'Europe est affecté par cette forme grave de criminalité, que ce soit en tant que pays d'origine, de transit ou de destination.

Selon les données enregistrées dans les systèmes Europol, en 2010, les victimes de la traite identifiées provenaient essentiellement:

- de la plaque tournante criminelle du Sud-Est;
- de la plaque tournante criminelle du Nord-Est;
- d'Afrique occidentale;
- d'Asie.

Même si l'exploitation sexuelle est la forme la plus largement rapportée de traite, l'exploitation du travail est également un phénomène courant qui passe souvent inaperçu du fait d'un manque général d'information sur le sujet. En 2010, une nouvelle tendance a été identifiée: la TEH dans le but spécifique de revendiquer frauduleusement des prestations sociales et des allocations familiales. Les victimes de ce type de criminalité n'ont souvent pas du tout conscience du fait que les prestations auxquelles elles ont droit sont effectivement revendiquées par les trafiquants.

Tandis que de nombreuses victimes continuent de subir une traite transfrontalière, légitimement ou autrement, la traite interne ou nationale a augmenté, y compris la traite d'Européens au sein de l'Union européenne.

Europol produit régulièrement des rapports sur ce phénomène criminel afin d'aider les États membres à identifier les menaces que représentent les réseaux de TEH. Europol organise également des réunions opérationnelles afin de permettre aux enquêteurs de se rencontrer régulièrement pour échanger des informations opérationnelles au sujet d'affaires en cours.

Présent sur le terrain en 2010 pour appuyer plusieurs opérations de lutte contre la traite des êtres humains, Europol:

- a apporté un soutien opérationnel sur le terrain en déployant son bureau mobile deux fois, permettant ainsi aux enquêteurs d'accéder à ses bases de données et à ses outils analytiques directement depuis le site des opérations;
- a activement appuyé 14 enquêtes de haut niveau dans le domaine de la TEH;
- a soutenu de nombreuses enquêtes isolées, conduisant à l'identification potentielle de grands réseaux de TEH.

Équipes communes d'enquête

Afin de renforcer davantage la coopération policière, il est possible de créer des équipes communes d'enquête (Joint Investigation Team — JIT). Constituées d'autorités judiciaires et policières d'au moins deux États membres, ces équipes sont chargées de mener des enquêtes criminelles sur des sujets spécifiques, pendant une durée limitée. Europol et Eurojust peuvent participer au travail des équipes communes d'enquête et le coordonner.

En 2010, Europol a pris part à sept équipes communes d'enquête et a donc signé des accords de création d'équipe commune d'enquête avec sept États membres de l'UE. Europol a en outre participé activement à plusieurs autres équipes communes d'enquête et les a soutenues, sans qu'un accord formel ait été établi.

Opération de lutte contre la traite des êtres humains

En novembre 2010, Europol a aidé les forces de police autrichiennes et hongroises à secourir des victimes de la traite sexuelle et à arrêter les organisateurs du réseau de traite des êtres humains.

Cinq jeunes femmes, originaires de Hongrie et de Roumanie, étaient retenues comme esclaves sexuelles dans une maison dans le sud de la Hongrie, où elles étaient victimes d'abus sexuels, physiques et psychologiques. Les femmes étaient ensuite déplacées en Autriche, où elles étaient forcées à se prostituer et maintenues enfermées sans aucun contact avec leurs amis ou leur famille. Elles étaient contraintes d'avoir des relations sexuelles avec 15 à 20 clients par jour et étaient régulièrement maltraitées par leurs ravisseurs. Ces femmes, originaires de milieux défavorisés, étaient «recrutées» avec de fausses promesses de travail domestique.

L'opération s'est soldée par l'arrestation par la police hongroise du principal suspect, un Hongrois de 54 ans, et de sa complice, une Hongroise de 36 ans. Au cours des perquisitions, la police a saisi des


© Hungarian Police

armes à feu, une importante somme d'argent liquide, des bijoux et d'autres biens d'une valeur de plusieurs milliers d'euros. De plus, des équipements informatiques et de communication ont été saisis, de même qu'une grande quantité d'éléments de preuve ayant trait à des activités criminelles remontant aux dix dernières années.

Afin de coordonner des opérations simultanées ayant lieu dans les pays d'origine et de destination, Europol a envoyé son expert sur le terrain. Europol a en outre fourni une analyse opérationnelle spécialisée qui a permis de détecter des liens internationaux, en recoupant des données concernant les victimes avec des données figurant déjà dans les bases de données d'Europol, ainsi qu'en établissant des liens avec d'autres cas signalés. Europol a également analysé des données provenant de factures détaillées et de transactions financières rassemblées le jour de l'action, ce qui a permis de multiplier les chefs d'accusation contre les suspects.

Opération Golf

Vingt-huit enfants ont été secourus dans le cadre d'une opération commune d'envergure menée par la police métropolitaine britannique et Europol. L'opération, finalisée en octobre 2010, faisait partie d'une plus grande enquête appelée «opération Golf», constituée d'une équipe commune d'enquête unissant la police métropolitaine et la police nationale roumaine. L'objectif de l'équipe commune d'enquête était de s'attaquer à un réseau de criminalité organisée roumain spécifique, qui pratiquait la traite et l'exploitation d'enfants de la communauté rom.


© Fotolia

À ce jour, l'enquête a conduit à l'arrestation de 126 personnes pour des infractions incluant: la traite des êtres humains (y compris la traite interne au Royaume-Uni), le blanchiment d'argent, la fraude aux prestations sociales, la négligence d'enfant, l'obstruction à la justice, le vol et le recel de biens volés. Les procès sont en cours.

Le but premier de l'opération était de protéger les jeunes victimes potentielles, notamment en perquisitionnant 16 locaux situés à Ilford, dans l'Essex.

Les enfants trouvés ont été conduits dans un centre spécialisé dont le personnel était constitué de spécialistes de la protection de l'enfance de la police, des autorités locales et des autorités locales de santé publique, où des évaluations individuelles ont été réalisées pour chaque enfant. Le processus d'évaluation examinait le bien-être des enfants et visait à identifier s'ils avaient fait l'objet d'une exploitation et/ou de négligences.

Membre actif de l'équipe commune d'enquête, Europol a apporté son aide aux autorités compétentes:

- en donnant des conseils d'expert sur la création de l'équipe commune d'enquête et la planification de ses activités stratégiques et opérationnelles;
- en assurant une assistance analytique tout au long de l'enquête, l'un des résultats majeurs de cette analyse étant l'identification et la hiérarchisation des principales cibles du groupe criminel organisé, tant en Roumanie qu'au Royaume-Uni;

- en apportant une assistance sur le terrain par le déploiement de son bureau mobile à quatre reprises, au Royaume-Uni et en Roumanie; à chaque fois, des vérifications en temps réel ont été réalisées dans la base de données afin d'appuyer les opérations de collecte de renseignement et les actions coercitives des polices britannique et roumaine (perquisitions et arrestations);
- en élaborant et en diffusant 67 rapports d'analyse;
- en identifiant des liens essentiels avec d'autres pays d'Europe, notamment la Belgique et l'Espagne.

La qualité et la quantité des analyses fournies par Europol ont été essentielles à l'évolution de l'affaire, et Europol devrait apporter une assistance supplémentaire dans un futur proche.

On constate maintenant que les trafiquants utilisent des enfants **non seulement pour gagner de l'argent, mais aussi pour que la présence d'enfants parmi les suspects et les témoins entrave les enquêtes policières.** Il faut adopter des mesures supplémentaires pour s'occuper de ces personnes particulièrement vulnérables qui, dans de nombreux cas, ont été «entraînées» à ne pas coopérer avec les autorités.

3.4. Exploitation sexuelle des enfants

La production et la distribution de contenu illégal illustrant l'exploitation sexuelle des enfants sont principalement facilitées par l'internet. L'anonymat apparent qu'offre ce moyen de communication complique l'identification et la localisation des contrevenants. La découverte de matériel illicite n'est qu'un élément, éventuellement le début, d'une enquête sur la criminalité contre les enfants. Le dépistage et l'identification des enfants victimes constituent une priorité et un défi supplémentaire pour la répression.

Le web fournit également une plateforme pour d'autres formes de criminalité contre les enfants, telles que la manipulation psychologique en ligne ([6]) des enfants. Une fois que le matériel pédopornographique est mis en ligne, il constitue une revictimisation permanente de l'enfant représenté.

Tendances actuelles

- Les délinquants pédosexuels utilisent des logiciels de plus en plus sophistiqués pour préserver leur anonymat. Ils utilisent le stockage en ligne et des techniques d'encryptage avancées pour contrer les inspections policières de criminalistique numérique.
- Les délinquants semblent se concentrer sur l'utilisation de canaux cachés où l'accès privé n'est accordé qu'aux personnes «choisies». Un tel «choix» est lié à la quantité et au type d'images d'abus sexuels que ces personnes partagent.
- Au cours de l'année dernière, on a signalé une baisse mondiale du nombre de réseaux criminels qui proposent des sites web d'abus pédosexuels à la carte.
- D'autres phénomènes ont commencé à faire leur apparition, par exemple le tourisme cybersexuel, où l'abus d'un enfant a lieu devant une webcam, après réception de la demande et du paiement.

([6]) La manipulation psychologique en ligne est la proposition par un adulte de rencontrer un enfant, qui n'a pas atteint l'âge du consentement sexuel au titre de la législation nationale, dans le but d'engager des activités sexuelles avec lui.

- Les délinquants pédosexuels voyagent ou migrent vers des pays spécifiques où les enfants sont offerts, par leur famille ou par des facilitateurs, à des fins d'exploitation et de production de matériel pédopornographique.
- Le matériel pédopornographique peut être autoproduit par des adolescents ou des enfants qui sous-estiment les risques liés à la distribution de leurs fichiers images ou vidéo. Dans certains cas, ils sont convaincus ou contraints de produire ce matériel par des délinquants pédosexuels qui se livrent à la manipulation psychologique en ligne.
- La manipulation psychologique en ligne et l'envoi de messages sexuels à des jeunes à l'aide de téléphones portables et de dispositifs multimédias («sextage») sont également des tendances remarquées.

En 2001, un fichier de travail aux fins d'analyse spécialisé a été élaboré pour prévenir et combattre les activités de réseaux criminels impliqués dans la production, la vente ou la distribution de matériel d'exploitation pédosexuelle, ainsi que dans la criminalité associée. À ce jour, Europol a diffusé des milliers de paquets de renseignements et de rapports analytiques aux services répressifs, permettant d'identifier plus de 2 000 délinquants pédosexuels, ainsi qu'un grand nombre de victimes. Europol a également aidé les États membres à examiner en détail des copies du matériel numérique saisi par les services de police.

Opération «Comfort»

Au début de 2010, la police nationale néerlandaise a reçu des informations et des données indiquant que les serveurs des clients d'une société néerlandaise d'hébergement web avaient été piratés. Les pirates informatiques avaient placé un «image board» (forum de partage d'images anonyme) contenant du matériel pédopornographique sur le serveur web détourné. La société a sauvegardé les journaux du serveur spécifique, y compris le matériel pédopornographique découvert, et les a envoyés à la police nationale néerlandaise.

Les Pays-Bas ont soumis les données criminelles aux bases de données d'Europol. Europol a analysé les données et a transmis des rapports d'analyse à tous les pays concernés. Au cours de l'analyse, on a identifié 3 931 cibles à l'intérieur de l'Union européenne et 6 041 à l'extérieur de celle-ci.

Opération «Venice Carnival»

L'opération «Venice Carnival» a duré de 2009 à 2010. La police italienne de la poste et des télécommunications et Europol ont repéré un groupe criminel qui installait des logiciels malveillants sur les serveurs web non protégés d'entreprises pour distribuer en ligne du matériel choquant représentant des abus pédosexuels.

La police italienne a d'abord été alertée de l'activité criminelle lorsqu'une grand-mère, qui naviguait en toute innocence sur l'internet pour acheter des cadeaux à ses petits-enfants, après avoir cliqué sur le lien d'un magasin en ligne, a été redirigée vers un site web d'abus pédosexuels. Elle a immédiatement informé la police qui, au début de 2009, a commencé à surveiller de façon systématique les activités des pages web illicites qui semblaient être hébergées sur un serveur web italien.

Après une analyse plus détaillée, on a découvert que le serveur du site web en question, ainsi que plusieurs autres à l'échelle mondiale, avait délibérément été infecté par un «maliciel» (logiciel malveillant). Ce logiciel malveillant était utilisé par un groupe criminel pour pirater des serveurs web, et automatiquement rediriger des utilisateurs d'internet innocents vers les sites web illicites qui hébergeaient le matériel pédopornographique.

La police italienne a fourni des renseignements sur les sites web identifiés, et Europol a diffusé ces informations à tous les services répressifs de l'Union, ainsi qu'aux pays et agences avec lesquels Europol coopère. Des enquêtes supplémentaires ont indiqué que les propriétaires légitimes des serveurs web affectés n'avaient pas conscience du problème et n'étaient pas activement impliqués dans l'activité criminelle. Des études ont confirmé que ces serveurs avaient été infectés à la suite d'un manque de sécurité internet.

Le groupe criminel responsable du maliciel était originaire d'Europe orientale et avait des associés dans le monde entier. On pense qu'il produisait son propre matériel pédopornographique, qui était ensuite distribué commercialement par le biais de sites web sécurisés et anonymes. En collaboration avec Europol, la police italienne de la poste et des télécommunications a développé des stratégies pour remonter la piste de l'argent et découvrir les clients et utilisateurs finals du matériel illicite.

En conséquence de cette opération, plus de 1 000 serveurs web du monde entier ont été «nettoyés» conjointement avec les propriétaires des serveurs, réduisant ainsi considérablement le risque que des citoyens européens découvrent de telles ressources illégales sur le web. L'enquête complexe visant à identifier les producteurs et les criminels associés est toujours en cours.

Projet HAVEN

Le projet HAVEN (Halting Europeans abusing victims in every nation — Arrêter l'abus de victimes par les Européens dans tous les pays) coordonne un effort européen commun visant à lutter contre les abus pédosexuels commis par les Européens en dehors de leur pays d'origine ou de résidence permanente. Le projet consistera à coordonner des opérations internationales mises en œuvre par les autorités répressives européennes. À long terme, des mesures préventives, telles que des avis permanents ou un système d'alerte, devraient être mises en œuvre pour surveiller les délinquants pédosexuels, limiter leurs activités illégales et protéger les enfants.

Projet de blocage des tentatives d'accès aux sites qui diffusent des images et représentations de mineurs à caractère pornographique

Le projet Circamp (Cospol Internet-Related Child Abusive Material Project) encourage les États membres de l'UE à utiliser une technologie de filtrage qui bloque l'accès des utilisateurs à des sites web commerciaux de pédopornographie. Le projet a appliqué avec succès le filtre antidistribution des abus sexuels sur enfants et l'a largement diffusé. Le filtre est actuellement en place au Danemark, en Finlande, en Italie, à Malte, en Norvège, en Suède et au Royaume-Uni. Les données provenant des activités de blocage des filtres des États membres sont adressées à Europol à des fins d'analyse.

Projet «Funnel Web»

Dans les États membres mentionnés ci-dessus, un projet intitulé «Funnel Web» traite les demandes provenant des propriétaires de sites web erronément mis sur liste noire par le filtre Circamp. En partenariat avec Circamp, Europol a créé un mécanisme d'établissement de rapports à l'intention des propriétaires de domaines bloqués. Ce système vise à centraliser les plaintes et les demandes de révision du statut du domaine, afin de garantir que les demandes puissent être traitées dans tous les pays où le domaine est mis sur liste noire.

Europol facilite les contacts entre les propriétaires de domaines et les services répressifs compétents. Cependant, il reste à la discrétion des États membres de décider des éventuelles suites judiciaires qui doivent être données aux demandes de révision.

Coalition financière européenne

L'objectif de la coalition financière européenne (CFE) est de mettre fin aux gains financiers provenant de la vente d'images d'abus pédosexuels. Avec cette initiative, de grandes sociétés financières, internet et technologiques ont uni leurs forces à celles d'Europol, des services de police européens, de la Commission européenne et d'organisations non gouvernementales (ONG) spécialisées dans la protection de l'enfance, pour surveiller, bloquer et confisquer les gains commerciaux réalisés par les personnes qui profitent de la distribution d'images indécentes. Dès le début de 2011, Europol coordonnera et présidera le groupe directeur de la coalition.

3.5. Aide à l'immigration clandestine

En général, les organisations criminelles d'aide à l'immigration clandestine tendent à être structurées en réseaux souples de petits groupes présentant, pour la plupart, des liens ethniques ou culturels avec les immigrants clandestins qu'ils aident. Les organisations criminelles impliquées montrent un fort degré de souplesse et une capacité à collaborer à travers les frontières, indépendamment des différences ethniques et même dans des régions où règne une tradition de conflit ethnique. Les passeurs détectent et utilisent rapidement les divers changements qui se produisent dans la société, tels que les tactiques répressives et les modifications législatives ou réglementaires, ainsi que l'ouverture de nouveaux itinéraires, d'itinéraires plus économiques ou de nouveaux points de passage des frontières.

Europol apporte un soutien analytique aux États membres de l'UE dans le but de combattre l'aide à l'immigration clandestine. Les réseaux criminels impliqués dans l'aide à l'immigration clandestine sont parfois également mêlés à d'autres formes de criminalité, telles que la contrefaçon de titres de voyage, le trafic de stupéfiants, le blanchiment d'argent, la traite des êtres humains et similaires.

© Claudia Conrad

Europol a divisé ce projet analytique en sous-projets axés sur des organisations criminelles, des nationalités, des modes opératoires ou des zones géographiques spécifiques. En 2010, sept sous-projets actifs mettaient l'accent sur l'aide à l'immigration clandestine depuis le Viêt Nam, l'Iraq, l'Afghanistan, l'Iran, l'Asie du Sud et l'Afrique du Nord, ainsi que sur la production et la distribution de faux documents. Depuis août 2010, Europol participe également à une équipe commune d'enquête sur les mariages de complaisance, créée au titre de ce projet analytique.

L'année dernière, Europol a soutenu six grandes opérations européennes ciblant les réseaux criminels d'aide à l'immigration clandestine, avec pour résultat l'arrestation de plus de 80 passeurs. Les activités opérationnelles ont été coordonnées au cours de réunions organisées et animées par Europol. Pendant les opérations, l'équipe chargée des fichiers de travail aux fins d'analyse, présente dans les centres de coordination opérationnelle, a fourni une assistance en apportant son expertise technique et en déployant le bureau mobile. Au cours des phases d'enquête, les fonctionnaires d'Europol se sont concentrés sur les analyses opérationnelles et, dans de nombreux cas, ont identifié des liens avec d'autres enquêtes européennes. Les résultats des analyses ont été communiqués par le biais de près de 150 rapports.

L'expression «aide à l'immigration clandestine» couvre plusieurs formes différentes de grande criminalité qui visent toutes à faciliter l'entrée ou la résidence illégales dans un pays pour obtenir des gains financiers. L'aide à l'immigration clandestine consiste donc à produire et à fournir de faux titres de voyage ou des permis obtenus sous de faux prétextes, et à transporter clandestinement des personnes ou à les aider autrement à entrer ou à séjourner illégalement dans un pays — souvent en liaison avec plusieurs autres activités criminelles.

Opération «Île fantastique»

Cette enquête paneuropéenne a duré quatorze mois. Les enquêtes se sont concentrées sur des suspects qui faisaient passer des immigrants clandestins, essentiellement en provenance du Viêt Nam, vers l'Union européenne. Les migrants bénéficiaient d'une «garantie» totale d'arrivée à destination.

Le prix total du voyage avec garantie allait jusqu'à 40 000 euros, et le voyage pouvait durer de quelques jours à plusieurs semaines. Les familles des migrants vendaient souvent leur maison et leurs biens pour financer le voyage, avec pour résultat des dettes importantes.

L'un des modes opératoires utilisés par ce réseau était de fournir aux migrants des titres de voyage et des visas valides, émis sous des prétextes fallacieux avec l'aide d'agents consulaires corrompus. Une fois le migrant arrivé en Europe, les titres de voyage étaient rendus au réseau criminel.

Avec le soutien combiné d'Europol et d'Eurojust, les agents de police anglais, français, allemands et hongrois ont arrêté 31 passeurs d'immigrants clandestins présumés en juin 2010. Au cours de l'opération, 42 locaux ont été perquisitionnés, ce qui a permis de découvrir, au total, 66 migrants originaires du Viêt Nam.

Présents au centre de coordination, les experts d'Europol ont apporté une expertise technique et une aide à l'analyse opérationnelle. Durant la phase d'enquête, Europol a préparé des rapports de renseignement et facilité l'échange d'informations. En collaboration étroite avec des experts nationaux, Europol a pu découvrir de nouveaux liens criminels.

Opération «Alcazar»

En juin 2010, Europol a aidé des agents de police français, allemands et espagnols à arrêter 18 personnes soupçonnées d'aide à l'immigration clandestine vers l'Union européenne. Les enquêteurs ont perquisitionné 15 locaux, arrêtant des personnes provenant essentiellement du sous-continent indien, ainsi qu'un Marocain. Les perquisitions ont permis de trouver et de saisir des copies de passeports, ainsi que sept armes.

Les migrants clandestins arrivaient dans l'Union européenne avec des titres de voyage authentiques fabriqués spécialement à cette fin et émis à un autre nom, y compris un visa de travail de 90 jours. Une fois les migrants arrivés en Europe, les titres de voyage étaient rendus aux passeurs pour être réutilisés.


© Europol

Du côté français, les sommes (coûts et gain financier) concernées par l'enquête dépassaient 1 million d'euros. Le voyage entier coûtait aux migrants entre 13 000 et 15 000 euros par adulte et environ 8 000 à 10 500 euros par enfant.

Tout au long de l'enquête, les experts d'Europol ont apporté une expertise technique et une aide à l'analyse opérationnelle. Ils ont également élaboré des rapports de renseignement et facilité l'échange de renseignements en matière de criminalité.

3.6. Contrefaçon de l'euro

Europol a pour mission de prévenir et de combattre le faux monnayage, notamment la contrefaçon de l'euro, et a été désigné comme office central européen de lutte contre la contrefaçon de l'euro. Ce statut légal l'autorise à agir en tant que point de contact mondial pour la lutte contre cette activité criminelle.

© Europol

Opération «Seaweed»

En juin 2010, dans la banlieue de Borris-in-Ossory, à 125 kilomètres de Dublin, le bureau des enquêtes sur les fraudes de la Garda (police) a découvert, à l'écart d'une route de campagne, une ancienne usine de béton constituée d'un grand entrepôt, d'un silo et de plusieurs remorques de 40 pieds (environ 12 mètres). Un suspect avait loué un entrepôt extérieur et installé son bureau dans un bâtiment préfabriqué. En dessous du bâtiment se trouvait un bunker spécialement construit, composé de deux conteneurs reliés et complètement aménagés pour servir d'imprimerie de faux billets. Accessible par le biais d'un passage dissimulé sous le tapis du bureau, le bunker renfermait un équipement d'imprimerie très spécialisé.

Les agents d'Europol se sont joints à l'équipe de police scientifique de la Garda pour lui apporter une assistance technique. Les raids avaient pour cible un projet de faux monnayage sophistiqué, le premier de ce type et de cette ampleur à être découvert en Irlande. Europol a participé à cette opération avec un bureau mobile sur le terrain, un équipement de police scientifique (lampe UV, scanners de téléphones portables et autres équipements), et a également servi de plateforme pour l'échange d'informations entre les autorités irlandaises et les services répressifs d'autres États membres. Quatre hommes ont été arrêtés au cours de cette opération. S'il n'avait pas été détecté par la police, ce groupe criminel aurait été apte à inonder le marché avec des millions de faux billets (euros, livres sterling, dollars américains et autres). Europol a participé à deux réunions opérationnelles et a fourni une assistance sur le terrain avec un bureau mobile et une boîte à outils de criminalistique (UFED).

Opération Thessaloniki

En février 2010, la division de la sécurité de la police de Thessalonique a arrêté quatre dirigeants d'un groupe criminel organisé responsable de la distribution et de la contrebande à grande échelle de faux billets de banque en euros en Grèce.

Le groupe était composé de Grecs qui entretenaient des contacts avec des organisations criminelles de Russie, de Bulgarie et d'autres pays. Les suspects étaient également impliqués dans l'aide à l'immigration clandestine vers l'Union européenne. La coopération policière internationale, coordonnée par Europol, a commencé à la mi-2007, lorsqu'environ 70 000 euros en faux billets de banque de 100 et 200 euros ont été saisis dans la petite ville de Chakhty, en Russie du Sud. Les autorités russes ont informé les autorités répressives européennes de ce canal de distribution de faux billets en euros et ont appuyé l'enquête grecque.

L'enquête a conduit les agents de police dans la ville grecque de Thessalonique, où les contrevenants servaient d'intermédiaires aux faussaires de la ville bulgare de Plovdiv. L'imprimerie — principale source des faux billets — a été démantelée par une équipe commune d'enquête, composée de fonctionnaires des services répressifs bulgares et espagnols assistés par Eurojust et coordonnés par Europol.

Europol coopère étroitement avec les États membres de l'UE, la Banque centrale européenne, la Commission européenne, l'Office européen de lutte antifraude (OLAF), Interpol et d'autres partenaires.

Pour remplir cette fonction d'office central, Europol propose un large éventail de produits et services aux États membres de l'Union et aux autres partenaires. Il assiste activement les autorités répressives en réunissant, en analysant et en diffusant des renseignements en matière de criminalité, en facilitant l'échange de ces renseignements et en apportant une autre expertise et d'autres connaissances pour appuyer les enquêtes.

Opération «Most»

En avril 2010, quatorze personnes ont été arrêtées dans la ville de Lublin. Les suspects étaient membres d'un grand réseau polonais qui distribuait de faux billets de banque de 50 et 100 euros dans l'Union européenne. Le raid, auquel ont participé plus de 120 agents de police, était le résultat de trois années d'enquêtes en Italie, en Pologne et en Espagne, coordonnées et appuyées par Europol. Deux agents d'Europol ont apporté un support sur le terrain à l'aide du bureau mobile Europol. Europol a fourni à la Pologne plusieurs rapports d'analyse opérationnelle, y compris un rapport important et complet sur l'analyse des réseaux sociaux.

L'enquête entière de l'opération «Most» concernait plusieurs branches d'un groupe criminel organisé polonais, opérant dans différents pays européens. Au total, plus de 80 contrevenants ont été arrêtés au cours de l'opération.

Impliqué dans l'enquête dès juin 2008, Europol a apporté un soutien analytique, logistique et financier, a coordonné la coopération internationale entre l'Allemagne, l'Italie, la Pologne et l'Espagne et a fourni des conseils et une formation. Dans le cadre de l'enquête, plusieurs réunions opérationnelles ont été organisées à Europol et dans les États membres de l'Union. Un soutien opérationnel a été apporté aux enquêtes à deux reprises, notamment par le biais du déploiement du bureau mobile. L'opération a été considérée comme un grand succès puisqu'elle a entraîné le démantèlement d'un grand groupe criminel dangereux impliqué dans la distribution massive de faux billets de banque en euros.


© Europol

Ce type d'opération inclut également la participation à des équipes communes d'enquête et l'apport d'un soutien financier et d'une assistance sur le terrain à la demande. En outre, Europol fournit un appui criminalistique aux services répressifs. L'appui criminalistique permet de déterminer l'origine des matériels et dispositifs utilisés pour la fabrication de faux billets. Europol propose également un soutien technique et une formation sur les questions tactiques et techniques liées à la protection de l'euro contre le faux monnayage.

Europol participe à toutes les grandes enquêtes sur la contrefaçon de l'euro dans l'Union européenne. En 2010, il a apporté un soutien efficace dans 838 affaires de contrefaçon de l'euro et de fraude aux cartes de paiement, avec pour résultat le démantèlement de cinq grandes imprimeries. Les enquêtes sur la contrefaçon de l'euro auxquelles Europol a accordé un soutien financier ont eu pour résultat la saisie de plus de 6 millions d'euros en faux billets et 70 arrestations.

Démantèlement d'une imprimerie de faux billets en Bulgarie

En octobre 2010, au cours d'une opération de police spéciale conduite par les autorités bulgares, trois suspects ont été arrêtés et une imprimerie illégale a été démantelée. La rotative illégale était équipée des outils suivants pour produire des faux billets de banque:

- une rotative offset Heidelberg et une machine d'impression à chaud (pour la production de pastilles holographiques);
- une guillotine industrielle pour couper le papier;
- une machine à compter les billets;
- des lampes UV, d'autres équipements essentiels et des matières premières.

Pour cette opération, Europol a fourni une analyse opérationnelle et un soutien technique sur le terrain par le biais de son bureau mobile. Les experts d'Europol ont effectué une analyse technique sur les machines saisies, découvrant des images visibles et fluorescentes de billets de banque de 100 euros sur le blanchet en caoutchouc de la rotative offset. Ces découvertes indiquaient très clairement que la machine avait été utilisée pour produire de faux billets de banque en euros.

3.7. Fraude aux cartes de paiement

La fraude aux cartes de paiement est un problème mondial croissant qui entraîne d'énormes pertes financières au sein de l'Union européenne. Dans le même temps, ces pertes constituent des actifs pour les organisations criminelles, qui investissent leur revenu illégal dans le développement d'autres formes d'activités criminelles.

En tant que point central pour l'échange de renseignements sur ce type de fraude, Europol soutient des activités d'enquête visant à protéger le marché européen et ses clients non seulement au sein de l'Union européenne, mais aussi à l'échelle mondiale.

Europol élabore des rapports analytiques et des évaluations de la menace liée à la fraude aux cartes de paiement et aux activités des organisations criminelles dans ce domaine. La fraude aux cartes de paiement étant un phénomène transfrontalier, des équipes communes d'enquête sont également mises en œuvre pour faciliter la coopération au niveau européen.

PRODUITS DE PREMIER PLAN D'EUROPOL

Site web du centre d'information sur la criminalité financière
Bulletins d'information sur le faux monnayage
Catalogue Europol des logos de l'ecstasy
Rapport d'état sur la contrefaçon de l'euro
Notifications de renseignement sur la fraude aux moyens de paiement autres que les espèces
Rapport conjoint OEDT-Europol sur les nouvelles substances psychoactives

Source: Enquête sur la satisfaction des usagers d'Europol.

Par le biais de ses bulletins d'information sur la fraude aux cartes de paiement, Europol informe les enquêteurs des États membres et des pays coopérants des nouvelles tendances, des nouvelles techniques criminelles et des nouveaux modes opératoires.

ÉVALUATION DES MENACES LIÉES À LA FRAUDE AUX CARTES DE PAIEMENT DANS L'UE

En 2010, Europol a élaboré une évaluation des menaces liées à la fraude aux cartes de paiement dans l'Union européenne, qui sera publiée en 2011. Le rapport présente la situation actuelle et les tendances futures de la criminalité dans le domaine des cartes de paiement et des transactions par carte.

C'est la première fois qu'une telle évaluation est produite. Les chiffres et les modes opératoires spécifiques n'ont encore jamais été publiés, ce qui fait que les services répressifs et les décideurs n'ont pas pu se faire une idée générale de la situation. Reconnaissant le problème croissant des cartes, le secteur a décidé d'unir ses forces et de fournir des données très sensibles à Europol à des fins d'analyse, ce qui a eu pour résultat la production de l'évaluation des menaces.

L'évaluation des menaces vise à recommander des contre-mesures et des actions spécifiques à mettre en œuvre aux niveaux national et européen pour réduire le niveau de fraude. La situation actuelle et les revenus illicites réalisés par les contrevenants, soit plus de 1,5 milliard d'euros, nécessitent une action urgente et collaborative.

En 2010, Europol a créé un **réseau d'experts en criminalistique,** qui est chargé d'examiner les dispositifs de *skimming*. Le réseau facilite, d'un point de vue technique, la coopération internationale dans le cadre de la lutte contre la fraude aux cartes de paiement.

Sur le terrain, le bureau mobile et la boîte à outils de criminalistique mobile [y compris le lecteur de cartes, le dispositif d'extraction universel d'investigation numérique (UFED) et la base de données de vérification des cartes] apportent une valeur ajoutée à l'appui aux mesures d'enquête. Le lecteur de cartes peut extraire des données de la bande magnétique et de la puce d'une carte de paiement authentique ou contrefaite. En 2010, les États membres ont envoyé des cartes saisies à Europol pour en extraire des données, mais le lecteur de cartes peut aussi être utilisé directement lors d'un raid policier, dans le même but. L'UFED permet d'extraire des données d'un téléphone portable. Depuis le début de l'utilisation du dispositif, en septembre 2010, deux opérations réussies ont bénéficié de ce soutien. La base de données de vérification des cartes, quotidiennement utilisée à Europol, génère les coordonnées de l'émetteur de la carte.

La coopération entre Europol et le secteur privé a abouti à la création d'une **base de données Europol de vérification des cartes,** qui contient des informations générales sur les émetteurs de cartes de paiement (AMEX, VISA, MasterCard et cartes de paiement de carburant).

En 2010, Europol a appuyé plusieurs enquêtes européennes criminelles visant à bloquer la fraude internationale aux cartes de paiement. Il s'est concentré sur les organisations criminelles les plus dangereuses dans le cadre de la production et du déploiement d'équipements illégaux pour copier, contrefaire et utiliser abusivement des cartes de paiement. Plusieurs usines de dispositifs de *skimming* ainsi que des réseaux mondiaux de contrebande d'équipements, de données de cartes et d'argent ont pu être démantelés grâce à une coopération transfrontalière efficace.


© Fotolia

Le *skimming*, c'est-à-dire la copie de la bande magnétique d'une carte de paiement (à l'insu et sans le consentement du détenteur de la carte), se produit généralement lorsqu'une carte de paiement est utilisée à un distributeur automatique de billets ou à un terminal de vente authentique par le détenteur de la carte. Les données sont ensuite écrites (clonées) sur de nouvelles cartes, qui sont utilisées pour effectuer des retraits d'argent liquide illicites, généralement en dehors du pays de résidence du détenteur de la carte.

Opération «The Godfather»

Pour cette opération, Europol a soutenu la coopération des services répressifs belges, allemands, italiens, néerlandais, roumains et suédois, avec pour résultat le démantèlement d'usines illégales de dispositifs de *skimming* en Roumanie et l'arrestation des membres des bandes criminelles. Le réseau criminel pratiquait le *skimming* sur des cartes et effectuait des retraits d'argent liquide illégaux. Les dispositifs de *skimming* saisis étaient prêts à être adaptés à de nombreux types de distributeurs automatiques de billets utilisés dans le monde entier. Le raid final, incluant 31 perquisitions, a eu lieu à Bucarest en janvier 2010. Des centaines de cartes de paiement contrefaites, des données de cartes brutes, des dispositifs de *skimming*, des équipements électroniques (microcaméras et claviers de numéro d'identification personnel) et des outils utilisés pour la production de cartes de crédit contrefaites ont également été saisis. Europol a fourni à la Roumanie plusieurs rapports analytiques et une analyse des logiciels de *skimming*. Au cours des mois qui ont suivi le raid à Bucarest, les attaques de *skimming* ont cessé.

Opération «Lottery»

Un groupe criminel organisé, actif en France, en Italie, en Roumanie et en Espagne, faisait une utilisation abusive de données de cartes de paiement volées via l'internet. Dans un court laps de temps, les contrevenants ont causé des pertes s'élevant à 400 000 euros. Europol a soutenu l'opération internationale pendant plus d'un an, en commençant par l'élaboration de rapports analytiques indiquant la dimension internationale de l'affaire.

Ensuite, en octobre 2010, le bureau mobile, les bases de données et l'équipement technique d'Europol ont été installés dans le centre opérationnel de Roumanie, mis sur pied pour faciliter le raid final. En outre, la boîte à outils de criminalistique mobile a servi à extraire des données et à les comparer immédiatement avec les bases de données d'Europol. Les forces de l'ordre ont effectué 17 perquisitions et interrogé 22 suspects, et 16 mandats d'arrêt ont été exécutés en France et en Roumanie. L'opération a permis de protéger le marché européen d'autres attaques de ce groupe.

Europol recommande des mesures simples pour éviter d'être victime de *skimming*

Protégez votre code PIN (numéro d'identification personnel). Abritez toujours le clavier avec votre main et votre corps pour éviter d'être vu(e) lorsque vous saisissez votre PIN. Ne donnez votre PIN à personne (même pas à quelqu'un qui se présente comme étant officier de police ou agent de banque).

Ayez conscience des personnes qui vous entourent. Si le comportement d'une personne vous paraît suspect ou vous met mal à l'aise, choisissez un autre distributeur.

Restez à proximité du distributeur d'argent liquide.

Si vous remarquez **quoi que ce soit d'anormal** sur le distributeur d'argent liquide, ne l'utilisez pas et signalez immédiatement le problème à la banque ou à la police.

Soyez en alerte. Si quelqu'un vous bouscule ou vous observe, annulez la transaction et changez de distributeur.

3.8. Criminalité liée à la haute technologie

Le centre de criminalité high-tech d'Europol soutient les États membres dans la lutte générale contre la cybercriminalité. Le centre développe progressivement une plateforme européenne pour répondre aux besoins des États membres dans le cadre de cette importante forme d'activité criminelle émergente.

© Fotolia

3.8.1. Cybercriminalité

En 2010, les activités malveillantes sur l'internet ont continué de se développer. Les utilisateurs finals sont de plus en plus vulnérables aux pirates informatiques qui attaquent des services sur le web, par exemple à l'aide de maliciels (logiciels malveillants). Dans le même temps, l'économie clandestine où les cybercriminels échangent leurs informations, compétences et outils illégalement obtenus est toujours florissante.

Il existe à présent une économie clandestine numérique, sophistiquée et autosuffisante, où les données sont une marchandise illicite. Les données personnelles et financières volées ont une valeur monétaire tangible. Cela stimule la création d'un éventail de nouvelles activités criminelles, telles que l'hameçonnage, le dévoiement, la distribution de maliciels et le piratage de bases de données d'entreprises, avec le soutien d'une infrastructure à part entière de programmeurs de maliciels, d'hébergeurs de sites spécialisés et de personnes capables d'utiliser les réseaux de plusieurs milliers d'ordinateurs compromis pour effectuer des attaques automatisées.

Par le biais d'un fichier de travail aux fins d'analyse spécialisé, Europol a participé à des opérations transfrontalières de lutte contre l'attaque d'institutions financières par des logiciels malveillants. Actuellement, plusieurs affaires sont en cours avec le soutien d'Europol. Ces activités devraient donner lieu à des actions communes l'année prochaine.

La menace croissante que fait peser la cybercriminalité sur l'Union européenne a engendré une situation où la cybercriminalité est désormais une priorité de la stratégie de sécurité intérieure de l'UE et par conséquent aussi d'Europol.

En 2010, on a installé à Europol des équipements de recherche et de développement en criminalistique numérique qui devraient être développés l'année prochaine, avec de nouvelles ressources techniques.

Europol a récemment développé et délivré trois nouveaux cours de formation en matière d'enquêtes sur la cybercriminalité à l'intention des agents de police spécialisés de l'Union et des pays en phase d'adhésion.

En 2010, un groupe de travail européen sur la cybercriminalité (European Cybercrime Task Force — EUCTF), constitué des dirigeants des unités européennes de lutte contre la cybercriminalité, de la Commission européenne et d'Eurojust, a été créé au sein d'Europol dans le but d'offrir une plateforme aux directeurs des enquêtes et des poursuites dans le domaine de la cybercriminalité. Le groupe de travail européen sur la criminalité aidera à développer et à promouvoir une approche européenne harmonisée de la lutte contre la cybercriminalité et à traiter les problèmes que cause l'utilisation de la cybertechnologie à des fins criminelles. Europol continue également de renforcer les relations et la coopération avec l'industrie privée et le milieu universitaire, qui jouent un rôle important dans la cybercriminalité et la recherche. De nouvelles stratégies seront mises en œuvre pour encourager ce processus de collaboration.

Dans le cadre du programme de Stockholm, qui vise à offrir un espace unique de justice et de sécurité aux 500 millions de citoyens de l'Union, Europol a été invité à intensifier l'analyse stratégique de la cybercriminalité. Plusieurs conclusions et initiatives ont été convenues en vue de définir une stratégie concertée pour combattre efficacement la cybercriminalité. Cette lutte sera menée de façon adaptée aux divers crimes commis par ces moyens: les images de violence sexuelle et d'abus pédosexuels, les activités terroristes, les attaques de réseaux électroniques, la fraude, le vol d'identité, etc.

Pour contribuer à la planification stratégique d'un centre européen de lutte contre la cybercriminalité, Europol a produit l'iOCTA, une évaluation des menaces liées à la criminalité organisée sur l'internet qui sera publiée en 2011.

3.8.2. Plateforme Europol de lutte contre la cybercriminalité

La plateforme de lutte contre la cybercriminalité actuellement mise en œuvre à Europol repose sur trois piliers:

- Le système de signalement en ligne des délits observés sur l'internet (I-CROS): il s'agit de la plateforme européenne d'un réseau de points nationaux de signalement en ligne des États membres et des tiers à Europol, où toutes les infractions repérées sur l'internet peuvent être rapportées et transmises au niveau européen si nécessaire.
- Le fichier de travail aux fins d'analyse spécialisé d'Europol qui cible l'internet et la criminalité organisée dans le domaine des technologies de l'information et de la communication (TIC) ayant pour but un gain financier: l'accent est mis sur l'identification et, à terme, le démantèlement des groupes actifs dans la cybercriminalité. En général, la cyberactivité criminelle vise des attaques ayant pour cible des systèmes ou des réseaux informatiques. Plus spécifiquement, les infractions commises incluent le développement

de maliciels, le piratage, le vol d'identité ainsi que des attaques compliquées liées à l'hameçonnage et au commerce électronique. Le fichier de travail aux fins d'analyse est une réponse à la demande d'aide des États membres de l'Union dans le cadre de la lutte contre la cybercriminalité au niveau international.

- La plateforme d'expertises internet et médico-légales (I-FOREX): il s'agit d'une installation de type portail qui renferme toutes les informations non liées aux données personnelles/opérationnelles qui sont en fait incluses dans les deux piliers susmentionnés. Les informations contenues dans I-FOREX auront essentiellement trait aux meilleures pratiques et à la formation de la police et aideront les enquêteurs à actualiser leurs compétences techniques respectives.

3.9. Atteintes à la propriété intellectuelle

L'atteinte aux droits de propriété intellectuelle désigne la violation de deux principales catégories de droits reconnus et protégés. La première catégorie est liée à la propriété industrielle, qui couvre divers domaines tels que les signes distinctifs (marques commerciales), les brevets, les dessins et les modèles (contrefaçon). La seconde catégorie désigne les droits d'auteur liés à des œuvres littéraires et artistiques telles que les films, les œuvres musicales et les programmes logiciels (piratage). La contrefaçon est l'infraction liée à une violation de la propriété industrielle, tandis que le piratage est l'infraction associée à une violation des droits d'auteur.

Réseau de piratage

L'unité bruxelloise du crime informatique de la police judiciaire fédérale belge a mené une enquête internationale sur un réseau de piratage de films. En septembre 2010, la collaboration coordonnée d'Europol et d'Eurojust a permis l'arrestation de 15 personnes et la saisie de 49 serveurs informatiques, dans douze pays européens et un pays tiers. Le piratage pratiqué par ce groupe criminel a infligé au secteur des pertes estimées à environ 30 millions d'euros par an.

Le centre de criminalité high-tech d'Europol et une équipe analytique ont organisé des réunions opérationnelles à Europol pour définir la meilleure stratégie à adopter. Dans ce domaine très technique, il était essentiel de protéger les éléments de preuve numériques mémorisés sur les serveurs et les disques durs; une action simultanée était donc un facteur clé de cette opération réussie. Le jour de l'action, les officiers de liaison des 13 pays impliqués ont utilisé la salle opérationnelle d'Europol pour échanger des informations en temps réel pendant le raid.

Selon les derniers chiffres, en 2009, 118 millions d'articles contrefaits et piratés, impliquant 43 500 affaires, ont été confisqués par les douanes aux frontières européennes ([7]). Ces chiffres ne tiennent pas compte des «saisies intraeuropéennes» ni des enquêtes réalisées par d'autres services répressifs, tels que les services de police et de douane. Ils n'incluent pas non plus la détection de produits contrefaits fabriqués au sein de l'Union européenne. L'Observatoire européen de la contrefaçon et du piratage a été créé dans le but d'améliorer la qualité des informations et des statistiques disponibles sur la contrefaçon et le piratage sur le marché intérieur de l'Union européenne ([8]).

([7]) Chiffres publiés par la DG Fiscalité et union douanière de la Commission européenne, le 7 juillet 2009.

([8]) http://ec.europa.eu/internal_market/iprenforcement/observatory/index_fr.htm.

La contrefaçon n'est plus limitée aux produits de luxe. Il s'agit à présent d'un problème mondial qui touche tous les types de biens, y compris un large éventail de marchandises allant des cigarettes aux vêtements en passant par les accessoires, mais aussi des produits susceptibles d'affecter la santé et la sécurité, tels que les équipements électroniques, les boissons, les denrées alimentaires et les médicaments.

La contrefaçon et le piratage peuvent causer des dommages sérieux à la société, à l'économie et aux consommateurs. Ils touchent les activités légitimes en réduisant les ventes et les revenus et affectent dès lors l'innovation, les investissements et les ressources consacrés à la recherche et au développement. Ils encouragent une concurrence déloyale puisque les faussaires ne sont pas entravés par les lois, les règlements, les règles, les impôts et les droits auxquels sont soumises les sociétés légitimes. Par conséquent, ils ont un effet sur l'emploi et privent les budgets nationaux d'impôts et d'accises. En outre, ce qui est peut-être encore plus grave, la contrefaçon peut sérieusement mettre en danger la santé et la sécurité des consommateurs, particulièrement dans la mesure où des produits tels que les équipements électroniques, les boissons, les denrées alimentaires, les médicaments et les jouets ont tous fait l'objet de contrefaçons.

Pesticides contrefaits

Une affaire de 2010 impliquait la fabrication, la distribution et la fourniture illégales de produits chimiques contrefaits et potentiellement dangereux destinés à traiter des denrées alimentaires et des sols, ainsi qu'à d'autres fins agricoles. Cette enquête a permis aux autorités allemandes de saisir 28 tonnes de pesticides contrefaits qui auraient pu avoir un effet dévastateur sur la santé publique. La saisie a fait suite à un message d'alerte d'Europol, fondé sur des renseignements tirés d'affaires ayant eu lieu dans d'autres États membres et sur des renseignements fournis par des personnes concernées titulaires d'un permis concernant les produits chimiques. Europol a fourni des rapports analytiques et organisé une réunion opérationnelle avec les pays concernés.

Le message d'alerte émis par Europol a également informé les autorités répressives des risques liés à la manipulation de ce type de produit, le «point d'éclair» des produits chimiques contrefaits étant de seulement 24 °C.

Les renseignements et les preuves rassemblés par Europol suggèrent que les organisations criminelles pratiquent efficacement le commerce illicite de marchandises de contrefaçon et, dans une moindre mesure, le piratage. Les importantes sommes d'argent générées par leurs activités illégales, ajoutées au faible niveau de sanctions ou de poursuites effectives dans ce domaine, ont permis aux organisations criminelles de faire des bénéfices considérables qui, à leur tour, financent d'autres activités criminelles liées à l'immigration clandestine, au blanchiment d'argent, à la contrebande, au trafic de stupéfiants et à la corruption.

Outils électriques de contrefaçon

Cette opération ciblait des réseaux criminels organisés italiens qui pratiquaient le trafic de marchandises de contrefaçon dangereuses, telles que des outils électriques et des groupes électrogènes.

En mai 2010, les services répressifs de 7 États membres de l'Union, avec Europol et Eurojust, ont pris des mesures importantes à l'encontre du réseau criminel.

Le parquet antimafia de Naples a coordonné l'opération qui a permis l'arrestation de 9 personnes par la Guardia di Finanza et la saisie de matériels et de biens d'une valeur supérieure à 16 millions d'euros. Cette opération était la dernière d'une série d'actions effectuées dans le cadre d'une enquête de grande envergure qui a duré deux ans. Les actions précédentes avaient eu pour résultat 60 arrestations, ainsi que la saisie de 800 tonnes de produits contrefaits, pour une valeur de 12 millions d'euros, au cours de la perquisition de 143 entrepôts en Belgique, en France et en Allemagne. Au total, 20 pays européens et 3 pays tiers ont participé à cette enquête multiagences.

3.10. Fraude à la TVA européenne

La fraude intracommunautaire à l'opérateur défaillant est une forme organisée et sophistiquée de fraude fiscale réalisée par des criminels qui s'attaquent aux régimes de taxe sur la valeur ajoutée (TVA) des États membres de l'Union. Le modèle de base de la fraude à la TVA transnationale intracommunautaire implique au moins deux États membres.

La fraude intracommunautaire à l'opérateur défaillant est réalisée par des criminels organisés qui mettent en place une structure de sociétés et de personnes liées, tout en exploitant les différentes particularités des systèmes fiscaux nationaux pour dissimuler les liens qui unissent réellement les participants. Les personnes impliquées dans des mécanismes de fraude à la TVA, initialement responsables du préjudice fiscal (les «opérateurs défaillants»), n'opèrent qu'un bref moment, parfois seulement quelques semaines, avant de disparaître.

La Commission européenne estime que la fraude à la TVA coûte aux États membres environ 60 milliards d'euros par an. Cependant, la fraude à la TVA transfrontalière, ou transnationale, n'affecte pas seulement les intérêts économiques et financiers de l'Union européenne: elle a également un impact sur les entreprises légales, ce qui, à son tour, peut avoir un effet négatif sur le taux d'emploi. En outre, les bénéfices de la fraude à la TVA peuvent financer d'autres formes d'activités criminelles, telles que la contrebande de cigarettes ou le trafic de stupéfiants. Les mécanismes sont fondés sur des transactions réelles ou virtuelles de type «carrousel», où les mêmes «biens» sont vendus et revendus plusieurs fois. Ce phénomène est couramment appelé «fraude à la TVA de type carrousel».

La fraude intracommunautaire à l'opérateur défaillant axée sur les biens traditionnels — impliquant des marchandises telles que les téléphones portables, les puces informatiques ou les métaux précieux — n'est plus la seule préoccupation. En effet, on a enregistré une mutation manifeste vers une fraude intracommunautaire à l'opérateur défaillant axée sur les services, les fraudeurs s'intéressant aux éléments incorporels et étendant leurs activités criminelles aux marchés écologiques et énergétiques.

On a détecté une grave fraude à la TVA dans le commerce de quotas d'émissions, ou quotas européens (EUA). Europol estime à environ 5 milliards d'euros les pertes dues à la fraude aux quotas d'émission de carbone entre juin 2008 et décembre 2009. Europol a donc créé un projet spécialisé pour coordonner les enquêtes criminelles des États membres et pour offrir une plateforme qui permette l'échange rapide de renseignements sur cette activité commerciale.

Le **projet MTIC d'analyse de la fraude intracommunautaire à l'opérateur défaillant d'Europol** est la seule base de données européenne qui permette de stocker des informations criminelles liées à la fraude intracommunautaire à l'opérateur défaillant. C'est pourquoi elle est devenue la principale source de référence pour les opérations répressives. Les connaissances et les données stockées au sein d'Europol donnent une image claire de cette forme de criminalité et identifient les cibles criminelles les plus importantes. Europol est donc devenu un centre d'excellence pour la lutte contre la fraude intracommunautaire à l'opérateur défaillant transfrontalière et les infractions liées.

Opération «Blue Sky»

© Guardia Civil

En mars 2010, des fonctionnaires de la garde civile espagnole ont effectué des arrestations et perquisitionné les locaux de cinq groupes criminels apparemment indépendants, fortement impliqués dans la fraude aux crédits d'émission de carbone. Entre avril et novembre 2009, la fraude en Espagne avait rapporté 50 millions d'euros à ces bandes. Neuf personnes ont été arrêtées, et quatorze sociétés ont été perquisitionnées à Madrid, à Marbella, à Barcelone et à Valladolid, avec pour résultat la saisie d'argent liquide, de matériel informatique et de documents.

Peu après avoir été informé de l'affaire, Europol a produit un rapport analytique identifiant l'opérateur défaillant espagnol. Cette société appartenait à un groupe international connecté à plusieurs réseaux criminels de fraude intracommunautaire à l'opérateur défaillant, qui faisaient l'objet d'enquêtes criminelles de la part d'autres États membres de l'Union. Les rapports analytiques d'Europol indiquaient en outre les coordonnées de tous les comptes de quotas européens concernés consignés dans les registres des États membres, avec toutes les données concernant les transactions d'acquisition et de fourniture des quotas européens en soi. Cela a permis aux enquêteurs espagnols de disposer des informations nécessaires sur les locaux devant être ciblés et perquisitionnés le jour de l'action.

Europol a également déployé le bureau mobile sur le lieu d'activité des enquêteurs au cours de la phase opérationnelle, permettant aux enquêteurs de vérifier «en temps réel» les informations des bases de données d'Europol au sujet des sociétés et des personnes soupçonnées d'être impliquées dans la fraude.

Europol appuie l'instrument d'assistance technique et d'échange d'informations (TAIEX) géré par la Commission européenne, en organisant des séminaires visant à améliorer l'expérience et les bonnes pratiques des agents des services répressifs et des procureurs des États membres de l'Union et des pays voisins. La coopération avec les pays tiers est essentielle à la lutte contre la fraude à la TVA puisque les fraudeurs blanchissent souvent leurs profits illégaux en dehors de l'UE.

3.11. Blanchiment d'argent

Europol aide les États membres à prévenir et à combattre les activités criminelles de blanchiment d'argent, particulièrement en liaison avec l'analyse de transactions suspectes et de tout autre renseignement financier.

Le bureau des avoirs criminels d'Europol (Europol Criminal Assets Bureau — ECAB) aide les enquêteurs financiers des États membres à dépister les produits des activités criminelles lorsque ces produits ont été dissimulés en dehors des frontières juridictionnelles des enquêteurs, mais au sein de l'Union européenne.

Opération «Shovel»

L'opération «Shovel» s'est concentrée sur les activités d'un groupe criminel organisé extrêmement violent basé en Irlande et impliqué dans le trafic d'armes et de stupéfiants à travers l'Europe. Europol a assisté l'Irlande, le Royaume-Uni, l'Espagne et la Belgique dans la détection des gains frauduleux liés aux activités criminelles du groupe et a aidé les États membres concernés à démanteler leur réseau de blanchiment d'argent.

L'analyse fournie par Europol a également permis d'identifier de nouveaux associés du groupe criminel organisé. Au cours de 2010, on a obtenu de nouveaux éléments de preuve indiquant que, même s'il semblait que les principales activités industrielles et commerciales du groupe avaient été déplacées vers l'Espagne, des membres importants du groupe poursuivaient leurs activités criminelles dans d'autres pays européens.

En mars 2010, une réunion opérationnelle a été organisée au siège d'Europol pour planifier le lancement d'une opération massive à travers l'Irlande, l'Espagne et le Royaume-Uni. Cette réunion a été suivie d'une réunion de coordination avec les représentants des autorités judiciaires responsables, qui s'est tenue en avril à Eurojust. L'opération a eu lieu en mai 2010. Outre la production de plusieurs rapports d'analyse axés sur les différentes fonctions existant au sein du groupe criminel, ainsi que sur les actifs à la disposition du groupe dans l'Union européenne, aux États-Unis et en Asie, Europol a apporté une aide efficace le jour de l'action en déployant simultanément trois bureaux mobiles en Irlande, en Espagne et au Royaume-Uni. Les bureaux mobiles ont servi de salles opérationnelles virtuelles, permettant aux enquêteurs d'échanger des renseignements en temps réel et en toute sécurité.

Plus de 600 éléments de preuve ont été échangés par le biais des canaux d'Europol. Des représentants des pays concernés étaient présents sur place. Avec la participation de plus de 700 enquêteurs, 38 arrestations et un grand nombre de perquisitions ont été effectuées au cours des 3 jours. L'analyse criminalistique des ordinateurs, ordinateurs portatifs, ordinateurs de poche et autres dispositifs électroniques est en cours, et le matériel saisi a été expertisé par les équipes d'enquête des États membres.

Europol héberge le secrétariat permanent du réseau **Camden regroupant les autorités compétentes en matière de recouvrement d'avoirs (CARIN),** qui est un réseau informel d'experts judiciaires et répressifs en matière de recouvrement d'avoirs. CARIN compte actuellement 55 juridictions membres enregistrées, y compris les 27 États membres de l'UE et 9 organisations internationales. Chaque juridiction a désigné un correspondant des services répressifs et un correspondant des services judiciaires afin de faciliter la coopération transfrontalière pour l'identification, le dépistage, le gel ou la saisie et la confiscation des instruments et des produits du crime. Ces correspondants fournissent un appui dans le cadre de questions générales concernant le recouvrement d'avoirs dans leur propre juridiction, mais aussi un soutien opérationnel par le biais des canaux légaux disponibles.

Opération Dracula

Cette opération ciblait des organisations criminelles roumaines qui opéraient dans plusieurs pays européens — notamment l'Allemagne, l'Autriche, le Danemark, l'Espagne, la France, l'Italie et la Suède —, mais aussi aux États-Unis, en Nouvelle-Zélande et en Suisse. Selon la direction roumaine d'investigation sur les infractions en matière de crime organisé et de terrorisme (Diicot), ce réseau criminel était opérationnel depuis 2006 et lançait des appels d'offres frauduleux sur l'internet. Les réseaux criminels étaient impliqués dans plusieurs activités criminelles, y compris mais sans limitation: la vente frauduleuse de biens inexistants à des clients par le biais de faux sites web, d'eBay ou d'autres sites légitimes de vente aux enchères; l'hameçonnage; l'utilisation de faux documents d'identité pour ouvrir des comptes bancaires à l'étranger; l'utilisation de fausses cartes de crédit dans des jeux de poker en ligne. Les criminels utilisaient les services de transfert d'argent Western Union et MoneyGram pour recevoir les fonds des victimes et, en complément, ils ouvraient eux-mêmes des comptes bancaires. On a identifié plus de 800 victimes et estimé le coût des activités criminelles à près de 1 million d'euros.

Il s'agissait d'une opération commune des forces de police tchèques, françaises, roumaines et américaines, au cours de laquelle les principaux raids et arrestations ont eu lieu en Roumanie. Le bureau mobile Europol et un expert d'Europol ont été envoyés en République tchèque. Pour la première fois, on a utilisé un bureau mobile Europol satellite pour soutenir cette opération. Plus de 150 agents de police ont été déployés en République tchèque au cours des raids, des douzaines de perquisitions ont été effectuées et, au total, 31 suspects ont été appréhendés.

Le soutien opérationnel fourni sur place par Europol a abouti à 8 véritables correspondances, établies par le biais de recherches effectuées dans le système d'information Europol et dans le système d'index. Un rapport de renseignement spécialement conçu a été remis à la police tchèque et a servi d'élément de preuve supplémentaire pour demander au tribunal de placer l'un des suspects en détention provisoire.

4. Champ d'action d'Europol

4.1. Services répressifs des États membres de l'UE

Europol est relié en direct, 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, avec les unités nationales Europol basées dans les 27 États membres de l'UE. Cet échange permanent de communications et de données criminelles est rendu possible par les bureaux de liaison situés au siège d'Europol. Il s'agit d'un moyen essentiel et efficace de maintenir le contact et de soutenir environ 2 millions d'agents des services répressifs de l'Union et, surtout, tous les enquêteurs intéressés dont les opérations pourraient bénéficier du soutien d'Europol.

En 2010, le Danemark ayant graduellement fermé tous ses bureaux de liaison bilatérale avec l'UE, il a décidé de mettre l'accent sur sa coopération en matière de répression par le biais du bureau de liaison Europol danois.

Unités nationales Europol et nombre d'agents des forces de l'ordre dont disposent les autorités compétentes des États membres de l'UE

4.2. Coopération extérieure d'Europol

Europol coopère avec plusieurs partenaires européens, ainsi qu'avec des pays et organisations tiers. L'échange d'informations avec ces partenaires se fait sur la base d'accords de coopération. Deux types d'accords déterminent la nature de la coopération avec les tiers. Les accords stratégiques permettent aux deux parties impliquées d'échanger toutes les informations, à l'exception des données à caractère personnel, tandis que les accords opérationnels autorisent également l'échange de données à caractère personnel.

Europol permet une coopération essentielle entre les autorités répressives européennes et tierces, et entre les autres agences et institutions européennes partenaires.

Europol coopère actuellement avec dix-sept pays tiers, neuf organes et agences européens et trois autres organisations internationales, y compris Interpol, qui figure dans de nombreux aspects du travail opérationnel d'Europol.

Comme les années précédentes, Europol a poursuivi sa collaboration étroite avec d'autres agences européennes actives dans les domaines de la liberté, de la sécurité et de la justice. En 2010, Europol a présidé la coopération entre les agences actives dans le cadre de l'espace de liberté, de sécurité et de justice, fonction qui est assignée à tour de rôle. Dans l'exercice de cette fonction, le directeur d'Europol a organisé la réunion annuelle des directeurs des agences actives dans le cadre de l'espace de liberté, de sécurité et de justice à Europol, le 26 novembre 2010, en la présence du CEPOL, de l'OEDT, d'Eurojust, de la FRA, de Frontex, du Sitcen et de représentants de la Commission européenne, du secrétariat du Conseil et des présidences belge et hongroise. Les directeurs des agences se sont concentrés sur le renforcement de la coopération interagences, à la suite de l'entrée en vigueur du traité de Lisbonne, et ont abordé des sujets tels que le contrôle démocratique et les questions budgétaires.

En 2010, la coopération interagences a reçu un nouvel élan lorsque la présidence suédoise a demandé au CEPOL, à Eurojust, à Europol et à Frontex de produire en commun une évaluation de leur coopération en cours et de proposer des actions concrètes en vue de l'améliorer. Deux rapports ont été présentés au comité permanent de coopération opérationnelle en matière de sécurité intérieure (COSI) et, à la suite de leur adoption, sont maintenant en cours de mise en œuvre. Ce processus devrait être finalisé à la fin de 2011. Les propositions ont trait à la coopération bilatérale et multilatérale et traitent de questions d'intérêt commun, telles que la coopération dans le domaine opérationnel, la gouvernance et les relations extérieures, la recherche et le développement, la formation et la sensibilisation.

La création du COSI a également encouragé des contacts et une coordination opérationnelle entre les agences européennes de la justice et des affaires intérieures. Le COSI a élaboré un document combiné, intitulé «L'état de la sécurité intérieure au sein de l'Union européenne», en se fondant sur trois documents stratégiques: l'évaluation de la menace que représente la criminalité organisée (OCTA), le rapport sur la situation et les tendances du terrorisme dans l'Union européenne (TE-SAT) d'Europol et l'analyse annuelle des risques (AAR) de Frontex. On pense qu'une telle évaluation commune des menaces est essentielle à une coordination plus solide entre les agences concernées.


© Fotolia

5. Évolution à venir

5.1. Stratégie et objectifs

Europol se trouve à un stade crucial de son évolution et est prêt à prendre sa place en tant qu'acteur central dans le domaine de la répression européenne. Dans le futur immédiat, la stratégie d'Europol constituera le cadre de référence de ses affaires quotidiennes, afin d'épauler au mieux la coopération européenne en matière de répression.

© Commission européenne

Suivant sa stratégie ambitieuse, Europol relèvera les principaux défis à venir tout en exploitant toutes les possibilités de réaliser des progrès supplémentaires et d'apporter des avantages tangibles. La stratégie guide Europol sur une trajectoire établie afin de mettre en œuvre ses principaux objectifs en offrant un ensemble unique de services opérationnels à l'Union européenne dans trois grands domaines:

- **Fonctionner en tant que principal centre européen d'assistance pour les opérations répressives**
  Intensifier les efforts visant à maximiser la valeur opérationnelle des informations détenues par Europol et à rationaliser la fourniture d'analyses et d'autres services opérationnels. Europol joue progressivement un rôle moteur dans l'établissement d'une coopération plus efficace entre les agences et les partenaires en matière de répression, y compris Eurojust et Interpol.
- **Devenir le centre d'information criminelle de l'Union européenne**
  Afin d'identifier des lacunes communes dans le domaine de l'information et de définir des priorités dans le cadre des enquêtes sur les cibles criminelles les plus importantes, la coordination entre les États membres est essentielle et sera renforcée. Les capacités uniques d'Europol lui donnent la possibilité de se développer en tant que principal fournisseur d'informations de l'Union européenne, afin de traiter ces questions et de construire une plateforme d'information capable d'assurer une réponse opérationnelle plus efficace aux graves menaces qui pèsent sur la sécurité. Le développement de l'application de réseau d'échange sécurisé d'informations d'Europol rapprochera Europol de la «première ligne» en matière de répression.
- **Se développer davantage en tant que pôle européen d'expertise en matière de répression de la criminalité**
  Europol explore de nouvelles techniques fondées sur l'innovation et les bonnes pratiques, ainsi que la prestation d'une formation de qualité dans des domaines spécialisés tels que la contrefaçon de l'euro, le terrorisme et le démantèlement de laboratoires de stupéfiants.
  Europol comblera toute lacune dans les connaissances et l'expertise en développant et en diffusant les bonnes pratiques et en aidant les États membres par le biais d'une assistance, de conseils et de recherches dans les domaines de la formation, du soutien technique, de la prévention des crimes, des méthodes et analyses techniques et médico-légales et des procédures d'enquête.

5.2. Perspectives

Europol a obtenu une position renforcée sur la scène européenne, notamment grâce à son nouveau statut légal [décision du Conseil (Europol)], au traité de Lisbonne, ainsi qu'à la nouvelle stratégie et aux capacités améliorées de l'agence elle-même. Tous ces développements font d'Europol un partenaire de coopération unique pour les services répressifs de l'Union européenne et un contributeur important au processus de prise de décision de l'UE.

Le contrôle démocratique est un autre sujet qui revêt une grande importance pour Europol. Il est possible que de nouvelles améliorations dans ce domaine soient instaurées en 2011, sur la base d'une communication de la Commission européenne de 2010 ([9]).

([9]) Communication de la Commission au Parlement européen et au Conseil sur les modalités de contrôle des activités d'Europol par le Parlement européen en association avec les parlements nationaux [COM(2010) 776 final].

La création d'une enceinte commune ou interparlementaire permanente, constituée des parlements nationaux et des commissions du Parlement européen chargées des affaires policières, est l'une de ses principales idées. La Commission vise également à accroître la transparence d'Europol en améliorant la communication avec le Parlement européen et les parlements nationaux et en s'assurant que ceux-ci reçoivent régulièrement des produits Europol pertinents. Un débat à la commission des libertés civiles, de la justice et des affaires intérieures (LIBE) sur la stratégie pluriannuelle d'Europol et sur son programme de travail annuel pourrait être un autre élément de cette nouvelle approche. La visite d'étude de la commission LIBE au siège d'Europol, qui a eu lieu en juin 2010, peut déjà servir d'exemple pratique du renforcement de la responsabilité démocratique et de la transparence d'Europol. Les visites d'étude de ce type sont considérées comme un instrument essentiel pour expliquer et promouvoir le potentiel d'Europol, en se concentrant sur ses outils opérationnels, son analyse des renseignements et son régime solide de protection des données.

En tant qu'agence répressive européenne de premier ordre, Europol a pour ambition de rechercher plus avant des moyens de rationaliser la lutte contre la criminalité organisée et le terrorisme. De tels nouveaux moyens ont déjà été identifiés et impliquent qu'il est nécessaire:

- de développer la législation européenne relative à la cybercriminalité afin de faire bénéficier davantage d'enquêtes d'une expertise et de ressources européennes centralisées, telles que celles dont dispose Europol;
- d'améliorer l'analyse du financement du terrorisme avec un programme européen qui apporte une valeur ajoutée à la répression, tout en garantissant le respect des normes européennes en matière de protection des données;
- d'examiner une coopération renforcée avec le secteur pour pouvoir mieux utiliser son expertise dans des domaines tels que la cybercriminalité, le blanchiment d'argent et la criminalité liée à la propriété intellectuelle;
- de mobiliser les forces répressives de toute l'Union européenne afin de traiter les problèmes communs de façon cohérente.

Sans préjudice de ces nouvelles possibilités politiques, l'objectif premier d'Europol reste de soutenir la communauté répressive européenne, principalement dans le but d'arrêter et de démanteler les grands groupes criminels organisés et terroristes. Cette priorité n'a pas changé et ne changera pas, mais la communauté répressive toute entière doit faire preuve d'innovation dans ses politiques, ses instruments et ses tactiques afin de suivre le rythme des développements mondiaux et de devancer les criminels.


© Commission européenne

Au regard de la sophistication toujours croissante des activités criminelles, tout effort local ou même national visant à s'attaquer seul à la criminalité organisée et au terrorisme international est voué à l'échec. Europol jouera donc, avec les États membres de l'Union et les organisations partenaires, un rôle de plus en plus important dans la sauvegarde de la sécurité intérieure européenne. Un Europol renforcé implique un meilleur taux de réussite des enquêtes et une meilleure protection des citoyens européens contre les menaces que représentent la grande criminalité internationale et le terrorisme.

Compte-rendu d'Europol — Rapport général sur les activités d'Europol
Office européen de police
Luxembourg: Office des publications de l'Union européenne
2012 — 60 p. — 21 x 29,7 cm

ISSN 1681-1550
ISBN 978-92-95078-08-6
doi:10.2813/2485

QL-AB-11-001-FR-N

Office des publications